



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Allocution de Mme Sirimavo R. D. Bandaranaike, premier ministre et ministre de la défense et des affaires étrangères de la République de Sri Lanka	183
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. de la Puente Radbill (Pérou)	190
Discours de M. Kissinger (Etats-Unis d'Amérique)	194

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

Allocution de Mme Sirimavo R. D. Bandaranaike, premier ministre et ministre de la défense et des affaires étrangères de la République de Sri Lanka

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, l'Assemblée générale va entendre une déclaration du Premier Ministre et Ministre de la défense et des affaires étrangères de Sri Lanka. C'est un honneur et un privilège insignes pour un président de l'Assemblée d'accueillir son propre chef de gouvernement à l'Assemblée dans un but aussi important et en une occasion aussi particulière.

2. J'ai le très grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. Mme Sirimavo R. D. Bandaranaike et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.

3. Mme **BANDARANAIKE** (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de paraître aujourd'hui devant cette assemblée non seulement en tant que premier ministre de Sri Lanka, mais en tant que président en exercice du groupe des pays non alignés, qui représente plus de deux milliards et demi de la population du monde et 86 nations. En acceptant la présidence du mouvement non aligné, à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Colombo il y a quelques semaines, j'avais conscience de la grande responsabilité qui m'était ainsi confiée. J'y ai cependant vu l'occasion, bienvenue, pour Sri Lanka de contribuer ce qu'il pouvait à la réussite d'un mouvement qui s'est entièrement voué aux nobles idéaux des Nations Unies.

4. Je saisis cette occasion, au nom des nations non alignées, pour saluer avec grand plaisir l'entrée de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies.

5. Nous nous réunissons à l'ombre de la mort de l'un des géants de notre temps, le président Mao Tsétoung, et je voudrais, en cette occasion, rendre hommage à son rôle si important dans la création de la Chine moderne et dans l'enrichissement des idéaux mis au service de l'humanité.

6. Il est assez rare qu'un chef de gouvernement parle devant l'Assemblée alors que le représentant permanent de son pays la préside. Je crois qu'il est également exceptionnel que le Président du groupe des pays non alignés présente les vues du groupe devant un président qui est lui-même ressortissant d'un pays non aligné. J'espère que nul ne s'y méprendra si j'y vois un heureux événement pour les Nations Unies, parce que les pays non alignés sont unis dans l'engagement profond et durable à l'égard des buts et principes de la Charte de l'Organisation.

7. La délégation de Sri Lanka tire une satisfaction justifiable, Monsieur le Président, de votre élection à ces importantes fonctions. Je voudrais remercier très sincèrement toutes les nations représentées ici de l'honneur qu'elles vous ont conféré et qu'elles ont, par votre personne, conféré à Sri Lanka. Je vous félicite d'être l'objet de cette grande confiance. Je déclare notre assurance qu'en exerçant vos fonctions de président de l'Assemblée vous maintiendrez les normes très élevées établies par vos prédécesseurs dans ces fonctions et répondrez amplement à nos espérances grâce à votre impartialité, à votre objectivité et à votre compréhension. Nos meilleurs vœux de succès vous accompagnent et, à tout moment, vous pourrez compter sur notre coopération.

8. Monsieur le Secrétaire général, j'ai également le très agréable devoir, au nom de Sri Lanka et des nations non alignées, de rendre hommage à votre dévouement aux objectifs et aux idéaux de l'Organisation, et aux efforts que vous déployez inlassablement pour la rapprocher de son objectif d'un monde en paix, fondé sur l'harmonie, le respect et la confiance mutuels entre les nations, et une coopération féconde en vue de la réalisation d'une vie meilleure pour tous les peuples.

9. L'Assemblée est d'ores et déjà saisie des déclarations et des résolutions, politiques et économiques, de Colombo, ainsi que du Programme d'action pour la coopération économique [A/31/197]. Nous, les 86 nations au nom desquelles j'ai l'honneur de présenter ces décisions, y voyons le manifeste d'une coopération et d'une collaboration internationales réelles remplaçant la méfiance et les récriminations qui ont marqué les relations internationales ces dernières années. Mes réflexions s'adressent donc surtout aux nations développées parce qu'il serait vain de parler de coopération si une partie importante de la population mondiale ne comprenait pas ou n'appréciait pas les objectifs et les motifs de l'autre partie.

10. Les principes fondamentaux du non-alignement peuvent être énoncés en quelques mots, à savoir : la coexistence pacifique et la véritable indépendance des Etats, distinguée de la souveraineté de forme. Les principes

contenus dans la Déclaration de Bandoung¹ d'il y a 21 ans et les critères pour l'admission dans le mouvement adoptés à Belgrade² il y a 15 ans reposent sur ces deux conceptions fondamentales.

11. A notre sens, la polarisation du monde autour de deux centres de puissance, comme cela s'est produit dans l'immédiat après-guerre et jusqu'à une date récente encore, n'était ni favorable à la paix et à la sécurité mondiales, ni même salubre pour les intérêts nationaux ou régionaux des pays qui étaient devenus parties aux alliances militaires de cette période.

12. Ce point de vue se passe aujourd'hui d'explications détaillées, puisque les parties aux alliances ont elles-mêmes compris maintenant que l'affrontement était vain et la polarisation non valable.

13. La détente entre les grandes puissances et entre leurs systèmes d'alliance ne répond cependant pas aux besoins des nations plus petites et plus faibles tant qu'elle perpétue la rivalité en matière de sphères d'influence ou se prête à des manifestations d'impérialisme, de colonialisme et d'intervention extérieure dans les affaires internes des Etats. Elle est moins séduisante encore pour nous si elle tolère des tentatives de domination de certains pays par d'autres et permet d'ajouter foi à des idées d'équilibre de puissance et d'inégalité dans les relations entre Etats.

14. Ces conceptions attentent à l'égalité souveraine des nations, grandes et petites, égalité qui est le centre, le coeur même, de la Charte de l'Organisation. Cette détente n'a aucun sens non plus pour tous les peuples qui, depuis des décennies, voire des siècles, souffrent sous la botte du racisme, au défi de tous les principes des droits fondamentaux de l'homme proclamés par la Charte.

15. Ces concepts et ces pratiques sont l'antithèse même d'une indépendance et d'une justice véritables que le non-alignement met en relief, et la mission du mouvement n'aura pas été accomplie tant que ces survivances de l'ordre ancien ne seront plus que de l'histoire.

16. C'est en songeant à ce ferme rejet des conceptions désuètes d'un ordre mal portant que l'on peut le mieux comprendre les documents de Colombo.

17. Les décisions de la cinquième Conférence ne sont autre chose que l'application des principes éprouvés du non-alignement à la situation internationale actuelle et un appel aux remèdes qu'il convient d'apporter aux faiblesses et aux injustices flagrantes que nous y trouvons.

18. Dans les nuances de présentation, certains des termes employés par les pays non alignés sont certainement marqués par l'émotion; je ne crois cependant pas qu'il y ait lieu d'en rougir. L'Assemblée devrait, tout comme le monde en général, pouvoir comprendre sans trop de mal les émotions d'un homme dont l'humanité se trouve déniée, comme cela se passe avec les régimes racistes d'Afrique

australe, ou celles d'un peuple privé de son droit naturel par des décisions imposées de l'extérieur, comme dans le cas des Palestiniens.

19. J'ajouterai que les nations qui ont eu tendance à prendre ombrage de ce qu'elles jugent des termes dépourvus de modération dans les déclarations des non-alignés sont précisément les nations qui, elles-mêmes, se sont complues dans les appels les plus forts aux émotions humaines dans leur histoire récente. La lutte contre l'injustice ne peut manquer d'être marquée d'émotion et l'entente entre les pays gagnera à ce que l'on songe à cette simple vérité.

20. L'Afrique australe est l'une des régions où les circonstances justifient absolument le ressentiment et l'impatience.

21. Les peuples d'Afrique comptent à leur actif de nombreuses victoires durement gagnées contre l'impérialisme et le colonialisme. Cependant, ils se trouvent aujourd'hui aux prises non seulement avec les pratiques dépassées, inhumaines et odieuses de l'*apartheid* et du racisme, mais avec des menaces nouvelles à leur indépendance récente et à leur intégrité territoriale provenant des mêmes sources et qui mettent maintenant en cause leur dignité et leur respect d'eux-mêmes.

22. Les mouvements de résistance des populations noires opprimées d'Afrique du Sud et de Rhodésie en sont maintenant à l'étape de soulèvements nationaux. Ce que cherchent à exprimer les documents de Colombo c'est que le fleuve de l'histoire ne saurait remonter son cours et que, plus il faudra de temps aux régimes racistes pour le comprendre, plus les conséquences en seront graves pour la paix sur ce continent et ailleurs.

23. Le message de Colombo, dans la mesure où il s'applique à l'Afrique australe, s'adresse également aux nations qui continuent de collaborer avec ces régimes, leur accordant ainsi un faux sentiment de sécurité et une apparence de responsabilité qu'ils n'ont pas méritée.

24. Dans le cas particulier de la Namibie, les principes essentiels du non-alignement sont en jeu. Il n'y a pas seulement, ici, en jeu l'indépendance d'un pays longtemps privé de ses droits par une usurpation du pouvoir et l'occupation illégale. Les droits d'un peuple à l'autodétermination et à l'intégrité de son territoire sont également en cause.

25. Toutes les initiatives tendant à apporter une solution juste à ces problèmes sont naturellement les bienvenues, à condition d'être sincèrement destinées à accélérer le passage de l'entêtement aveugle à la raison. En même temps, je tiens à préciser du haut de cette tribune que, si le bon sens échouait et si les peuples de l'Afrique étaient contraints de recourir à la solution ultime par la lutte armée, les nations non alignées, jusqu'à la dernière, se dresseraient fermement à leur côté.

26. La situation au Moyen-Orient préoccupe également beaucoup les pays non alignés. La validité de certains des principes fondamentaux du mouvement et notre engagement à l'égard de ceux-ci sont à l'épreuve au Moyen-Orient. Aucun pays, même s'il a de puissants protecteurs, ne peut

¹ Adoptée à la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, tenue à Bandoung du 18 au 24 avril 1955.

² Première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Belgrade du 1^{er} au 6 septembre 1961.

aujourd'hui se lancer dans une politique d'expansion et de modification de la nature politique, démographique et culturelle d'une région, ni persister à dénier les droits inaliénables d'une nation tout entière, sans s'exposer à la dénonciation et à la condamnation de la société des hommes.

27. Si les nations non alignées ont salué avec enthousiasme les victoires des peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea dans leurs courageuses luttes contre les forces de la réaction et de l'intervention, c'est parce que leur succès est venu corroborer les principes fondamentaux pour lesquels le mouvement non aligné combat depuis plus de deux décennies. L'appel des non-alignés à l'assistance à ces pays dans la reconstruction de leur économie ravagée par la guerre est, par ailleurs, un appel à la justice et l'Assemblée devrait pouvoir le comprendre sans difficulté.

28. Dans le cas de la Corée, c'est là un des rares pays qui continuent de payer le prix d'une fragmentation territoriale et nationale résultant d'une guerre mondiale qui s'est achevée il y a trois décennies de cela.

29. L'objectif des non-alignés à l'égard de la Corée est de créer les conditions qui permettront de transformer l'armistice actuel en un accord de paix permanent, afin d'accélérer la réunification indépendante et pacifique du pays et le retrait des troupes étrangères.

30. En Amérique latine, des éléments indispensables tels que l'autodétermination, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale sont gravement menacés. Les dirigeants des nations non alignées dans la région ont fait porter l'attention sur la menace croissante de déstabilisation de gouvernements et d'institutions nationales dans la région par des techniques d'attaques systématiques et organisées dans les moyens d'information établis, par la vente sélective d'armes et l'exploitation de problèmes intérieurs.

31. Les méthodes qu'y utilisent les sociétés transnationales, afin de perpétuer et de consolider leurs intérêts, sont trop connues pour qu'il y ait lieu de les décrire. Il est assurément de notre devoir de nations non alignées de soutenir les aspirations légitimes des peuples de l'Amérique latine et de leur manifester notre solidarité dans leur recherche de l'égalité souveraine, de l'indépendance authentique et de la coexistence pacifique avec leurs voisins.

32. Je suis venue ici, à l'Organisation des Nations Unies, il y a cinq ans³, afin de présenter une proposition tendant à déclarer l'océan Indien zone de paix. Avec l'appui d'un grand nombre de nations — dont de nombreuses nations non alignées —, cette proposition est devenue Déclaration à la même session [*résolution 2832 (XXVI)*], et, depuis cinq ans, les Membres de l'Organisation et, surtout, les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien se sont efforcés de réaliser les objectifs de la Déclaration en la mettant rapidement en oeuvre.

33. Nous avons précisé en maintes occasions que l'objectif de la zone de paix est d'étendre le non-alignement à une partie importante de la surface terrestre afin de l'isoler des

rivalités et des conflits de grandes puissances et que, loin de limiter la liberté de navigation en haute mer, la mise en oeuvre de la Déclaration serait de nature à assurer la sécurité de la navigation internationale.

34. A des exceptions remarquables près, les grandes puissances et les principaux usagers maritimes ont traité cette digne cause avec indifférence.

35. La détente a été présentée au monde comme une étape constructive vers l'encouragement à la sécurité internationale par une réduction des tensions. Cela a, en fait, été institué en Europe grâce aux accords d'Helsinki⁴, mais le document méditerranéen de l'Acte final d'Helsinki attend encore d'être mis en oeuvre. Les nations non alignées estiment que la sécurité de l'Europe est inséparable de celle du reste du monde et que la paix véritable ne pourra pas régner tant que ce fait ne sera pas reconnu.

36. Tant que la détente sera limitée à l'Europe, nous aurons tout lieu de nous demander s'il ne pourrait pas, en fait, y avoir là des accommodements mutuels entre les grandes puissances. S'il devait en être ainsi, leurs régions immédiates se verraient certes épargner l'insécurité et l'instabilité de l'affrontement, mais le théâtre de leurs rivalités et de leurs conflits se verrait déplacé vers d'autres zones, menaçant la sécurité et le développement pacifique des nations de ces régions. Une réduction universelle des tensions fondée sur la participation active de toutes les nations est la meilleure garantie de la paix et de la sécurité internationales.

37. Le désarmement général et complet est l'un des objectifs proclamés par l'Organisation des Nations Unies et par la communauté internationale depuis près de trois décennies.

38. Malgré les nombreuses initiatives prises par l'Organisation et par les nations qui ont fait leur cause du désarmement, le monde n'a même pas été témoin d'un semblant de désarmement, mais plutôt d'une course pour la suprématie en puissance de destruction, fondée sur le mythe que la paix ne peut être préservée que par des préparatifs bruyants et aveugles de guerre, ainsi que par le raffinement et le perfectionnement de ses techniques. C'est là une triste image des valeurs morales et intellectuelles du XX^e siècle, une triste image aussi de ses priorités, qu'une si grande partie des ressources mondiales qui auraient pu être consacrées à l'élimination de la pauvreté, de l'ignorance, de la maladie et de la famine, passent plutôt à la production d'armes monstrueuses qui, on nous en donne la sérieuse assurance de temps en temps, ne serviront jamais pour l'agression. Si toutes ces armes, où qu'elles existent, sont des armes de défense, où sont donc les agresseurs ?

39. Les nations non alignées qui ont toujours rejeté l'idée que le conflit mondial était inévitable n'ont aucun intérêt à la guerre. Par ailleurs, elles n'acceptent pas la thèse que le désarmement est la chasse gardée des puissances qui possèdent les panoplies guerrières voulues. Chaque nation, chaque particulier, a droit à la paix et, la paix étant indivisible, le devoir de la préserver l'est au même titre.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Séances plénières*, 1962^e séance.

⁴ Conclut à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki et Genève du 3 juillet 1973 au 21 juillet 1975.

D'où l'appel des nations non alignées pour une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et pour un accord en vue d'une conférence mondiale⁵.

40. Comme je le disais au début de mon intervention, les non-alignés et les Nations Unies sont dans le même camp dans la lutte pour un ordre mondial meilleur.

41. A la Conférence de Colombo, comme à toutes les réunions précédentes des non-alignés, nous avons réaffirmé notre adhésion aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et nous restons voués à la cause du renforcement de son rôle dans tous les aspects de la vie internationale.

42. L'une des conditions premières pour renforcer l'Organisation est l'universalité de sa composition. Nous ne pouvons manquer de marquer notre déplaisir et notre regret de constater que l'emploi du veto continue d'opposer un déni à des nations qui, étant qualifiées à tous égards et ayant acquis la reconnaissance de plus des deux tiers des Membres de l'Organisation, se voient pourtant dans l'impossibilité de prendre part aux activités de celle-ci.

43. Le veto avait été conçu pour confier la responsabilité primordiale de la paix à quelques nations qui avaient la possibilité de faire la guerre à une époque où plus de la moitié des Membres actuels de l'Organisation n'étaient même pas libres. Si le veto est utilisé aujourd'hui, alors que la carte du monde et la composition de l'Organisation ont changé de manière si frappante, pour faire échec aux vœux de l'immense majorité des nations et des peuples, il est temps assurément de réexaminer cet instrument archaïque de privilège. L'Organisation ne peut prétendre reconnaître les principes démocratiques et l'égalité souveraine de toutes les nations, grandes et petites, tout en continuant de se prêter à des pratiques et d'encourager des notions qui tournent ces principes en dérision.

44. L'un des éléments importants de la Conférence de Colombo a été la décision des pays non alignés de prendre leurs propres dispositions en vue de créer un organe central de nouvelles⁶. Cela s'explique par l'importance que nous attachons au libre accès de nos peuples à des nouvelles exemptes des attitudes, des opinions et des préjugés de journalistes, pour honnêtes et objectifs qu'ils désirent se montrer, qui ont été formés et conditionnés dans un milieu qui non seulement est peu réceptif, mais qui ne convient pas aux espoirs, aux aspirations et aux préoccupations des peuples des pays en développement.

45. Au cours de ses 15 premières années d'existence, le mouvement des non-alignés a dû nécessairement se préoccuper de questions politiques immédiates et pressantes, à savoir des questions de liberté, d'égalité, de souveraineté et d'intégrité territoriale. Ses réalisations dans le domaine politique, l'Assemblée le sait, sont considérables, bien que certains des maux qu'il s'efforce de bannir continuent de sévir tenacement dans certaines parties du monde. Nos efforts dans le domaine politique doivent donc se poursuivre dans un avenir prévisible. Cependant, depuis la

troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka en 1970, et, surtout, depuis la quatrième Conférence tenue à Alger il y a trois ans, les questions économiques reçoivent elles aussi une attention croissante de la part du mouvement.

46. Il est largement reconnu aujourd'hui que les réalisations politiques en soi seraient stériles et vaines si elles ne finissaient par aboutir à des avantages tangibles sur le plan économique. Une liberté et une égalité théoriques et les conceptions de souveraineté n'auraient après tout aucun sens pour l'homme si sa seule liberté consistait à mourir de faim, souverain dans sa pauvreté.

47. Cet accent croissant mis sur les questions économiques ne signifie toutefois pas que les non-alignés aient accepté l'idée que les affaires politiques devraient être laissées aux nations qui ont des ressources à la hauteur de leurs ambitions politiques et que les pays en développement devraient limiter leurs initiatives à leur émancipation économique. La Déclaration économique, le Programme d'action pour la coopération économique et les résolutions économiques adoptées à Colombo sont donc également politiques.

48. De même que les décisions politiques adoptées à la cinquième Conférence, elles découlent, elles aussi, du même engagement des pays non alignés à l'égard des principes de l'égalité et de la souveraineté, et de leur opposition à toutes les formes de domination, d'intervention et de relations inégales dans la sphère économique. Cependant, les non-alignés sont passés aujourd'hui des simples exhortations du passé en vue d'une assistance et de concessions de la part des pays développés à l'élaboration de systèmes de coopération active entre eux comme base de coopération avec les nations développées.

49. Le thème constant que l'on retrouve dans tous les documents économiques de la Conférence de Colombo est l'accent mis sur l'autosuffisance collective.

50. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas là d'une attitude d'hostilité et d'affrontement dirigée contre un pays ou un groupe de pays quelconque. Les pays en développement ont malheureusement appris que, malgré deux décennies de pieuses promesses d'association et d'interdépendance, aucune association véritable n'a été possible; seuls les forts sont devenus plus forts. Le non-alignement, en fait, a toujours mis l'accent sur la coopération globale, et cette autosuffisance collective peut être globale, elle aussi, si existent de la part de toutes les nations la sincérité voulue et le désir de faire de l'interdépendance un mode de vie dans les deux prochaines décennies du siècle et plus tard.

51. Les réalités de notre temps exigent qu'une coopération authentique commence dès maintenant. Les décisions de la cinquième Conférence témoignent de la ferme volonté de faire ce premier pas, même si sont seules à le faire au début les nations en développement.

52. Certaines parties de ces documents demandent en fait une contribution plus importante des nations développées aux efforts de développement du tiers monde. Ces appels se situent dans le cadre de la coopération entre pays développés et pays en développement, afin que s'instaure entre

⁵ Voir document A/31/197, annexe IV, résolution 12.

⁶ *Ibid.*, résolution 16.

eux au plus tôt une association véritable en vue d'un progrès équilibré.

53. Cependant, l'aide — qu'elle soit bilatérale ou multilatérale — n'est pas et ne saurait être une solution permanente aux problèmes économiques du monde. Au mieux, elle ne peut être qu'un palliatif temporaire qui vient renforcer les efforts indépendants des nations plus pauvres pour donner à leur peuple un avenir meilleur en accroissant leur aptitude à coopérer avec les autres peuples et les nations dans l'égalité et le respect d'elles-mêmes.

54. Je ne me propose pas d'affirmer ici que les nations développées doivent assurer la subsistance des pays en développement. Par contre, j'affirme que toutes les nations, quel que soit leur degré de développement, ont envers elles-mêmes et envers les générations futures le devoir de ne pas manquer l'occasion qui s'offre aujourd'hui de trouver des solutions opportunes aux problèmes de l'humanité et d'établir, grâce à la compréhension mutuelle et à une coopération constructive, des structures justes et, partant, durables de relations internationales. Cette occasion serait perdue si les nations développées interprétaient les propositions des pays en développement en vue d'une interdépendance véritable comme le tumulte importun d'une bande d'indigents qu'il faut calmer par des concessions et des aumônes accordées à contrecœur.

55. Il est indispensable que le monde examine les problèmes particuliers et urgents des pays les moins développés avec une compréhension plus grande, et traite l'appel à un plus grand accès aux marchés du monde développé pour les produits des industries des pays en développement et l'appel à des prix équitables pour leurs produits de base comme le corollaire indispensable d'une véritable association. Des relations économiques justes et équitables exigent aussi qu'il y ait une appréciation lucide des différences toujours plus marquées entre les prix des exportations de produits de base des pays en développement et les produits manufacturés qu'ils importent des pays développés. C'est dans ce cadre qu'il convient de mesurer et d'évaluer les relations de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] à Nairobi, cette année et le dialogue qui se poursuit actuellement à Paris⁷.

56. Les propositions tendant à établir un conseil des associations de producteurs de matières premières, la création d'un fonds spécial pour le financement des stocks régulateurs, les contributions au fonds spécial sur une base d'auto-assistance, des politiques communes en matière d'importations, des échanges commerciaux accrus entre pays en développement, une monnaie de contrepartie soutenue par le potentiel économique des pays en développement, l'établissement d'une banque du tiers monde, l'expansion d'industries fondée sur les ressources, la conclusion d'accords à long terme sur la spécialisation des produits et les divers autres programmes de coopération entre pays en développement, tous ces facteurs prouvent que les pays non alignés ont conscience du fait que la seule garantie d'une association égale entre eux et les nations développées réside dans leur recours croissant à leurs propres ressources et à leurs propres efforts. Ces proposi-

tions ont toutes été appuyées à la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement qui s'est récemment achevée à Mexico.

57. Toutes les institutions qui ont été établies ou dont on envisage la création ont un objectif commun. Elles doivent toutes assurer un flot accru de ressources réelles vers les pays en développement. Ces pays ont accumulé de fortes dettes extérieures, en raison surtout de circonstances économiques mondiales indépendantes de leur volonté plutôt qu'en raison de maladroites de leur part en matière de gestion économique. Il est urgent que les nations développées prennent des mesures décisives pour résoudre ce problème sans retard.

58. L'attitude des pays développés à l'égard de la question du transfert des ressources déçoit vivement les pays en développement. Même une question aussi simple que celle du renouvellement des ressources de l'Association internationale de développement, qui devrait avoir été résolue automatiquement, a fait l'objet de négociations détaillées et prolongées. C'est une question qui a des conséquences graves pour les nations en développement. Les pays développés devraient assurer à cette agence un flux de ressources constant et accru.

59. Pour les peuples qui ne connaissent pas vraiment la pauvreté ni les dures souffrances qu'elle inflige à ses victimes, l'appel des non alignés et d'autres nations en développement pour que l'on prenne davantage conscience de leurs difficultés et pour que l'on accepte une responsabilité collective de leur solution peut parfois sembler strident ou péremptoire.

60. Il est vrai que certaines des déclarations et des décisions des non-alignés dans le domaine des relations économiques présentent une apparence militante et, parfois, lancent un défi. En fait, le défi est voulu, qui s'adresse non pas au bien-être ou à la prospérité des nations développées, mais à la conscience du monde quant au respect de la justice et de l'équité. Les non-alignés veulent donner à la coopération internationale une ampleur non encore envisagée. On comprendrait facilement leur ton si l'on se rappelait qu'ils représentent près des deux tiers de l'humanité, qui expriment des craintes et des désillusions ressenties non pas depuis des lustres, mais depuis des siècles.

61. Avant de se montrer exaspérés par ce qui, à leur avis, est une clameur incessante et insatiable des pays en développement, je voudrais que les peuples du monde développé se demandent d'abord où est la justice dans cet ordre économique actuel qui leur a permis, en trois ou quatre siècles, d'atteindre de tels sommets et de telles richesses, en condamnant des millions d'êtres humains en Asie, en Afrique et en Amérique latine à la misère et à la désespérance.

62. Quelle est la justice d'un ordre économique dans lequel près de la moitié de la main-d'oeuvre des pays en développement est en chômage quasi permanent, tandis que les nations développées sont prises de panique quand seulement 7 à 10 p. 100 de leurs travailleurs se trouvent saisonnièrement sans emploi ?

63. Est-il normal d'escompter qu'un milliard d'êtres humains, plus d'un quart de la population du globe, peut se

⁷ Conférence sur la coopération économique internationale.

contenter d'un revenu annuel *per capita* à peine supérieur à 100 dollars, tandis que dans le monde développé les gens estiment que 3 000 dollars par an, c'est bien peu ?

64. Peut-on justifier, moralement ou logiquement, la répartition actuelle des richesses mondiales qui condamne 500 millions d'hommes — un huitième de la population du monde — à la sous-alimentation, voire à la famine ?

65. Le monde s'est-il endurci au point d'accepter sans broncher que, sur ce nombre, près de la moitié soient des enfants dont le développement physique et mental est impossible dans de telles conditions de pauvreté ?

66. Notre conscience collective est-elle à ce point indifférente au sort tragique des 10 000 hommes, femmes et enfants des nations en développement qui meurent de faim chaque jour ?

67. Peut-on attendre, en toute honnêteté, des nations en développement qu'elles puisent dans leurs ressources limitées pour financer des programmes prioritaires de développement, en sacrifiant des générations entières ?

68. Peut-on, en toute justice, critiquer les nations en développement qui donnent priorité à ces questions de vie et de mort, en insistant sur les dépenses d'assistance sociale plutôt que sur les prescriptions littérales de ce qu'on appelle le développement ?

69. Les problèmes sur lesquels j'ai attiré l'attention ne sont pas le produit d'une imagination débordante. De même, les solutions proposées par les nations non alignées ne sont pas un exercice de dialectique ou d'arides spéculations philosophiques. Ce que j'ai dit ici aujourd'hui est fondé sur une expérience nationale et sur mon expérience personnelle des difficultés politiques, sociales et économiques ainsi que des réussites d'une petite nation en près de 20 ans.

70. Le thé représente plus de 50 p. 100 des recettes d'exportation de Sri Lanka. Nous avons augmenté notre production de thé et amélioré systématiquement sa qualité au cours des années; en 14 ans, depuis 1962, nous avons suivi de près son prix réel par rapport aux prix que nous payons pour nos importations, et nous avons constaté une agumentation de plus de 70 p. 100. Cela représente pour Sri Lanka, aujourd'hui, une perte annuelle de 500 millions de dollars, ce qui, dans notre monnaie nationale, équivaut environ à 6 milliards de roupies, c'est-à-dire presque le budget entier de mon pays pour une année. Comment et pendant combien de temps la société humaine moderne, ou même certaines de ses parties, peut-elle espérer prospérer, ou même survivre, avec un système économique pareil ?

71. Depuis 28 ans que nous sommes indépendants, nous avons suivi les avis des experts et nous sommes diligemment efforcés de diversifier notre économie. Nous nous sommes lancés dans des industries orientées vers l'exportation qui étaient considérées comme appropriées étant donné notre technique et nos ressources. Dès que nos produits manufacturés ont été prêts à entrer sur les marchés, les barrières douanières, dans beaucoup des pays développés, ont été prêtes aussi.

72. Par contre, la chose a eu ses bons côtés. Quand mon pays est devenu indépendant il y a 28 ans, il avait été, pendant plus de quatre siècles, une colonie de trois puissances étrangères. Avec l'indépendance, nous avons hérité d'une société divisée contre elle-même : une petite élite dirigeante et les masses qui n'avaient rien en commun avec leurs chefs, sinon la nationalité.

73. Le parti que je représente a déjà été au pouvoir deux fois : de 1956 à 1959, puis de 1960 à 1965. Pendant ces huit ans, nous avons pu remédier aux disparités les plus flagrantes entre une société coloniale et une nation indépendante qui se respecte.

74. Depuis que les élections nous ont remis au pouvoir en 1970, mandatés par le peuple pour procéder à des réformes fondamentales, nous avons réussi dans une large mesure à appliquer une politique de transformation sociale et économique aux termes d'une constitution visant à établir une démocratie socialiste.

75. Les six dernières années, nous nous sommes surtout occupés d'instaurer un ordre économique et social plus juste dans le pays, grâce à une répartition plus équitable de la richesse nationale. En établissant un plafond pour la propriété foncière, nous avons redistribué les terres arables de façon à assurer une plus grande équité et une meilleure productivité. Les limites imposées à la propriété immobilière ont permis à beaucoup de mieux se loger et les ont libérés de l'exploitation par les propriétaires. J'ajoute que ces deux réformes prévoyaient des indemnités raisonnables à verser aux anciens propriétaires.

76. Nous avons obtenu, dans la redistribution des revenus, des résultats notables que le monde a applaudis. Ces 10 dernières années, la part du revenu national des 40 p. 100 de la population les plus déshérités est passée de 13,7 p. 100 à 19,3 p. 100, tandis que la part des 10 p. 100 de la population les plus riches tombait de 37 à 28 p. 100. Nous avons pu le faire par l'impôt direct, d'une part et, d'autre part, grâce à des allocations alimentaires et à d'autres avantages pour le secteur non imposable.

77. Les pays en développement qui éprouvent de sérieuses difficultés économiques ont souvent été critiqués pour cette situation fâcheuse attribuée au taux d'accroissement de leur population. A Sri Lanka, nous sommes parvenus à réduire ce taux de 2,8 p. 100 au début des années 60 à 1,6 p. 100 au cours des deux dernières années.

78. Nous avons pris des mesures de nationalisation, là encore en prévoyant des indemnités, dans certains secteurs de l'activité économique où l'intérêt national primordial l'exigeait. Je précise, toutefois, que nous ne considérons pas la nationalisation comme une fin en soi, car, dans notre conception de la coopération en vue du développement, un rôle important doit être laissé aux investissements privés tant étrangers que nationaux.

79. Nous avons en grande partie réussi à faire participer directement la population à la planification et à l'exécution de projets de développement, grâce à la décentralisation du budget national et à l'établissement de conseils divisionnaires de développement auxquels participent les fonctionnaires, les représentants élus et les habitants eux-mêmes.

80. Nous avons une longue et encourageante expérience de la coopération à l'échelle mondiale grâce à des sociétés polyvalentes de coopération, et nous avons vu s'épanouir les entreprises rurales et le génie de l'invention grâce à l'extension du principe de la coopérative à l'agriculture et aux industries rurales petites et moyennes.

81. J'ajoute, sans vouloir paraître présomptueuse, que certaines de nos réalisations dans le domaine d'une réduction des inégalités et nos efforts pour fournir au peuple la possibilité de s'exprimer directement et d'avoir un enjeu dans le processus de développement ont été reconnus dans de nombreux pays, et nous pensons que, s'il s'est révélé possible de le faire à l'échelle nationale, on doit pouvoir le faire à l'échelle internationale également.

82. Notre expérience à Sri Lanka intéresse d'autres pays en développement, notamment le monde des non-alignés, du fait que les paysans et les travailleurs de tous nos pays ont une expérience commune de la privation, de l'effort pénible et de la pauvreté, dont ils veulent se débarrasser pour avoir une meilleure vie. La solidarité entre les pays non alignés n'est pas seulement la solidarité entre chefs d'Etat ou de gouvernement, mais entre leurs peuples, au nom desquels nous déployons nos efforts.

83. Je parle de notre expérience nationale pour une autre raison encore. Le choix du non-alignement comme mode de vie international par 86 nations représentant presque les deux tiers des membres de cette assemblée est dicté par leur expérience nationale et par leur conviction qu'il n'est pas seulement possible mais qu'il est indispensable pour des relations humaines sur une base d'égalité, de dignité et de respect mutuel. Toutefois, nos politiques et nos programmes ne peuvent réussir dans un vide d'ignorance mutuelle entre pays développés et en développement ou dans une atmosphère envenimée par les malentendus et la méfiance.

84. Le non-alignement est un choix délibéré de la part d'un grand nombre de pays pour ne pas être entraînés dans des politiques d'affrontement implicite dans le système d'alliances militaires hostiles de l'époque d'après guerre. C'est aussi un refus de contribuer à une division du monde en camps, qui ne fait qu'augmenter les soupçons et la méfiance pour les transformer en une peur morbide, en conflit dévastateur pouvant, éventuellement, entraîner une guerre de destruction mutuelle. Dans la mesure où près des deux tiers des membres de l'Assemblée ont choisi le non-alignement, près des deux tiers du monde se sont isolés de cet affrontement futile qui ne fait que gaspiller les énergies.

85. Un mouvement fondé sur le refus de contribuer à un système de blocs antagonistes ne peut pas en soi devenir un bloc. Je l'ai dit, mais je le répète, car il y a encore des pays qui considèrent que le non-alignement est un nouvel alignement, un nouveau bloc et même une nouvelle menace. Le monde ne doit pas être victime de cette crainte et de cette méfiance à l'égard d'un mouvement qui est né comme une possibilité créatrice pour ne pas tomber dans les soupçons mutuels, les récriminations et la haine.

86. Loin d'entraîner la formation d'un nouveau bloc, la politique de non-alignement accorde une importance pri-

mordiale à la liberté de chaque pays de choisir sa politique et de décider de ses actes, sans être limité et sans être victime de la rigidité des alignements. Je voudrais déclarer sans équivoque qu'en mettant un tel accent sur la liberté le mouvement des non-alignés ne peut pas se laisser, et ne se laissera pas, transformer en un instrument de propagande pour quelque idéologie, système ou camp que ce soit. Il est crucial que le monde comprenne cela, parce que la véritable coopération ne peut s'épanouir que dans une atmosphère de compréhension.

87. Le non-alignement n'est pas et n'a jamais été, comme on l'a pensé à tort dans certains secteurs, une neutralité entre idéologies ou systèmes dans les politiques internes des pays membres.

88. La preuve en est la diversité des modèles d'organisation politique, sociale et économique adoptés par les membres individuels de ce mouvement, correspondant chacun aux circonstances particulières existant dans le pays. L'essentiel du non-alignement, c'est que les Etats membres ne limitent pas leurs options de politique étrangère en s'alignant avec un camp ou en devenant parties à des alliances militaires et à des pactes dans le cadre de la rivalité entre puissances.

89. Le non-alignement était destiné à être un pont entre les abîmes de méfiance, de soupçon, d'hostilité et d'affrontement d'un monde artificiellement divisé.

90. L'élément premier de son maintien et de son attraction croissante est l'importance qu'il accorde à la coopération entre nations appartenant à des systèmes économiques, sociaux et politiques différents, quelles que soient leur dimension, leur puissance et leur influence. Au nom des non-alignés, je tiens à assurer le monde que nous restons engagés à l'égard de cet objectif de coopération.

91. J'ai essayé au cours de ma déclaration de placer dans leur propre perspective les décisions prises à la Conférence de Colombo en expliquant les motifs, méthodes et objectifs du mouvement des non-alignés.

92. L'unité qui s'est traduite et réaffirmée à Colombo a étonné de nombreux critiques qui avaient espéré que ce mouvement tomberait dans la discorde et, même, finirait dans le désordre. Les divergences d'opinion sont naturelles certes, et personne dans le mouvement des non-alignés ne s'attend que 86 nations parlent, pensent et agissent de la même façon pour chaque question. Ce ne serait ni vrai ni conforme à l'indépendance totale de pensée et de réaction sur laquelle le mouvement a toujours mis l'accent. Mais cela me donne le grand plaisir de déclarer ici qu'il y avait une unanimité totale sur tous les principes fondamentaux qui concernent le mouvement dans son ensemble.

93. Cette unité ne diminuera en rien au cours des années à venir. Après tout, ce n'est pas pour rien que même les pays qui ont été parties à des pactes militaires et à des alliances dans le passé s'intéressent aujourd'hui à joindre ce mouvement. Quelles que soient les thèses en sens contraire, ces pays reconnaissent la force du mouvement et sa capacité d'apporter des changements productifs dans le modèle global des relations politiques, sociales et économiques.

94. Nous avons fait des progrès considérables au cours des deux dernières décennies dans notre recherche commune pour des solutions aux problèmes les plus urgents du monde. Nous considérons cette cinquième conférence comme un stade important dans nos progrès vers la paix et la justice.

95. Nous avons foi dans notre potentiel et dans notre succès pour instaurer un ordre mondial de paix, d'équité et de justice véritables, non seulement du fait de notre pouvoir matériel, mais parce que nos propositions sont fondées sur la raison.

96. Certes, nous ne pouvons pas donner des yeux à ceux qui ne veulent pas voir, des oreilles à ceux qui refusent d'entendre, ou des coeurs à ceux qui refusent de ressentir quoi que ce soit. Mais nous voyons partout qu'un nouveau monde essaie de naître, nous voyons le début d'une nouvelle révolution de prise de conscience et de raison, surtout chez les jeunes.

97. Il y a des hommes d'Etat et des hommes et des femmes ordinaires dans toutes les parties du monde, dans les pays en développement et les pays développés, qui ont la perception et la sensibilité de reconnaître que notre époque lance de nouveaux défis, que de nouvelles possibilités existent, et qui sont capables de les relever de façon créatrice et constructive. Dans la façon dont ils conçoivent le monde, il n'y a pas place pour l'affrontement. Ce sont les gens sensibles, perceptifs, humains, ceux qui réagissent dans ce sens, qui façonneront ce monde nouveau et qui en hériteront.

98. Une approche de laisser-faire serait aujourd'hui hors de propos et périmée, de même que les idées d'un bien-être fondé sur le produit national brut. Le bonheur et le bien-être ne peuvent être mesurés uniquement par les étalons traditionnels. En termes humains, le visage d'un enfant souriant, le sentiment d'épanouissement dans les yeux d'un homme qui n'est pas condamné à l'oisiveté et qui a un but, la tranquillité d'une mère libérée de la crainte et de l'incertitude quant à savoir d'où viendra le prochain repas de sa famille, voilà les indices qui ne trompent pas.

99. Il a toujours été à la mode de parler et d'écrire en termes de trois mondes séparés sur cette terre – un premier monde, un deuxième monde et un tiers monde – avec des notions de réalisations comparatives, comme si la famille humaine pouvait être divisée en segments, séparée par des barrières de défense, dans un état d'affrontement perpétuel l'un contre l'autre.

100. Une telle conception du monde démentirait la civilisation même de notre époque où l'homme est plus conscient que jamais de l'unité de sa destinée. C'est un monde unique dont nous sommes tous héritiers et c'est dans ce monde qu'il faut que nous placions nos espoirs et que nous réalisions nos rêves, ou, si nous faisons un mauvais choix, que nous affrontions notre échec collectif.

101. L'homme a fait preuve de tant d'ingéniosité et de brio pour mettre au point des réalisations techniques et scientifiques très compliquées, en un laps de temps si court par rapport à son évolution, qu'il ne devrait pas lui être difficile de répondre à l'appel de l'humanité et de la justice.

102. Je suis certaine qu'à la trente et unième session de l'Assemblée générale, nous nous montrerons à la hauteur de cet appel et nous saurons prouver, dans les années à venir, que nous avons le courage, la volonté et la sagesse requises.

103. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Au nom de l'Assemblée générale et en mon nom personnel, je remercie S. E. Mme Sirimavo R. D. Bandaranaike, premier ministre et ministre de la défense et des affaires étrangères de la République de Sri Lanka pour l'importante déclaration qu'elle vient de faire.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

104. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais attirer l'attention des représentants sur la décision, prise par l'Assemblée générale à sa 4^e séance plénière, selon laquelle les délégations sont priées de bien vouloir s'abstenir d'exprimer leurs félicitations ici, dans la salle, à l'orateur qui vient de terminer sa déclaration, par courtoisie à l'égard de l'orateur suivant. J'espère que tous les représentants voudront bien coopérer et respecter cette règle.

105. **M. DE LA PUENTE RADBILL** (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, en intervenant pour la première fois en qualité de ministre des affaires étrangères du Pérou devant l'Assemblée générale des Nations Unies, je tiens à exprimer la satisfaction de mon gouvernement à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Votre longue et brillante carrière professionnelle dans un moment particulièrement délicat de la diplomatie multilatérale, de même que la persévérance de vos efforts remarquables en faveur des intérêts fondamentaux du tiers monde et de la paix, nous laissent espérer que cette session sera fructueuse et je tiens à vous assurer que la délégation que je préside vous apportera toute sa coopération.

106. En même temps, je tiens à dire que le Gouvernement péruvien est reconnaissant au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour la façon lucide et compétente dont il s'est acquitté de ses fonctions pendant son mandat, au cours duquel notre organisation a presque atteint l'universalité tout en faisant face à des problèmes très graves dus à une modification profonde de la structure des relations internationales.

107. L'an dernier, lorsque l'on est parvenu à la fin des trois décennies de l'existence de l'Organisation des Nations Unies, on a essayé d'évaluer le rôle historique qu'elle avait joué. Nous sommes alors intervenus pour souligner la diversité des méthodes possibles, les différentes priorités et les possibles critiques. De l'expression de nos aspirations, nous avons pu identifier des obstacles et nous sommes arrivés à un équilibre positif et un optimisme prudent du jugement porté sur le rôle international que joue l'Organisation des Nations Unies.

108. En réaffirmant l'appui du Pérou à cette organisation mondiale, je voudrais en cette occasion ajouter quelques mots d'encouragement au sujet de notre préoccupation sincère à l'égard de la responsabilité future des Nations

Unies en ce qui concerne la nécessité d'un changement de la volonté politique mondiale pour une future action collective en faveur de la paix.

109. Aujourd'hui où les luttes des peuples qui ont conquis par le sang leur liberté et leur unité sont encore fraîches à nos mémoires; aujourd'hui où la récente disparition de l'un des plus grands combattants de l'humanité – le président Mao – nous offre la possibilité d'établir sereinement un bilan exact de l'évolution mondiale; aujourd'hui où l'arrogance vaine des régimes racistes est assaillie et chancelle sous la pression des peuples subjugués et de la conscience universelle, le moment est venu de nous demander, en toute humilité, mais surtout avec réalisme, s'il ne faut pas changer enfin la mentalité qui refuse de reconnaître non seulement l'imminence indéniable mais les avantages et les bénéfices de ce grand changement historique que nous vivons.

110. Le Pérou renouvelle en cette occasion l'expression de sa volonté réelle de participer loyalement au processus de compréhension authentique et de coopération et d'entretenir – dans le cadre nécessaire de la révision et de la réforme des structures injustes encore existantes – les relations les plus fructueuses et les plus franches avec les peuples du monde entier pour, ensemble, travailler à notre tâche commune qui est d'assurer à tous – petits et grands, riches et pauvres – la liberté et la justice qui aujourd'hui, plus qu'à aucun autre moment, sont la condition irremplaçable et inéluctable du maintien de la paix et de la sécurité qui est l'un des objectifs fondamentaux et essentiels de notre organisation.

111. Inutile, à ce stade, de part et d'autre, de répéter que l'affrontement n'est pas notre but dans le domaine économique. Cet affrontement – que nous nous refusons à reconnaître, mais qui tient en haleine le monde industriel, commercial et financier et qui est à la base de la crise économique internationale que nous ne parvenons pas à surmonter – est la preuve flagrante de notre interdépendance; le nouvel équilibre des forces économiques – et, partant, de la puissance politique, militaire et stratégique – l'a fait ressortir de façon dramatique. Nous vivons dans un monde tellement interdépendant que seule la rumeur d'une hausse du prix d'un seul produit peut ébranler les bases des grandes puissances industrielles, ce qui n'est qu'un signe avant-coureur des répercussions éventuelles qu'entraîneraient d'autres réajustements dans divers domaines de production de ressources naturelles stratégiques.

112. Le Pérou consacrera, sans réserve, ses efforts les plus sincères au processus d'authentique compréhension sur le plan mondial, ce qui est conforme à la position indépendante, sereine et constructive de sa révolution; une révolution nationaliste, humaniste et chrétienne, qui respecte la liberté et les droits de l'homme; une révolution qui tient compte des intérêts permanents et suprêmes de son peuple et de la solidarité avec les autres peuples qui luttent pour les mêmes idéaux; une révolution qui ne s'identifie à aucun modèle importé et qui s'obstine à défendre farouchement son autonomie conceptuelle et son indépendance idéologique; une révolution, enfin, qui, sur le plan international, se traduit par une politique extérieure indépendante et souveraine, profondément latino-américaine, orientée vers le tiers monde, non-alignée et ouvertement universelle.

113. Il semble impossible d'évaluer véritablement l'impact réel de la ligne qui configure le contexte international des dernières années. Mais il est symptomatique que la configuration qui en résulte coïncide, par son évolution et par sa nature, avec l'essence même du travail de ce forum, avec la fonction politique de l'Organisation des Nations Unies. Cela montre bien qu'il convient de modeler notre institution mondiale en fonction de l'avenir et non comme un monument historique élevé à l'équilibre de la puissance, à la diplomatie secrète, à la foi inaliénable dans le caractère immuable de la force des grandes puissances ou à la politique étrangère en tant que jeu d'influence ou moyen de coercition.

114. Dans cet ordre d'idées, il convient d'esquisser les aspects centraux des accords de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Colombo, sous la conduite brillante du Premier Ministre de Sri Lanka, Mme Bandaranaike, – comme cela a été indiqué clairement dans le discours qui a précédé le mien. Ils confirment les coïncidences existant sur la nature actuelle des relations internationales. La réaffirmation claire des principes fondamentaux du non-alignement, qui s'inspire d'une politique étrangère indépendante, essence dynamique du mouvement, implique que, sur la base des grandes lignes directrices de l'autodétermination, de l'indépendance et de la coexistence pacifique, préconisées à l'origine par un groupe petit mais important de pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, s'édifie aujourd'hui le noyau catalytique des pays en développement dans la phase récente des relations internationales.

115. Je ne crois pas me tromper en disant que la Conférence de Colombo reflétera avant tout une vocation légitime de coopération internationale, une tendance profonde à l'autodépendance collective, non seulement pour les membres du groupe des pays non alignés, mais pour l'ensemble du tiers monde. Ce souci fondamental de nos pays jouera un rôle prépondérant dans la structure future des relations internationales.

116. Dans ce contexte, il y a trois définitions concrètes qui pourraient servir de cadre à nos débats à cette trente et unième session de l'Assemblée. La première a trait à la tâche, qui ne peut plus attendre, de rendre universel le processus de détente mis en marche entre les puissances. Si la détente s'étendait au tiers monde sans éliminer les conflits résiduels, non seulement cela serait irréaliste, mais encore cela pourrait se transformer en une source de concurrence croissante et de risque généralisé, plutôt que d'être un prélude à la paix.

117. Naturellement, l'élimination des foyers de tension à laquelle j'ai fait allusion n'est pas un problème simple. Elle entraîne essentiellement un cycle historique d'ajustement et de réajustement des structures des relations internationales, ce qui, à son tour, se complique du fait que, aujourd'hui plus que jamais, l'état de dépendance ne fait que s'intensifier, subordonnant les aspirations économiques des pays du tiers monde aux exigences prétendument prioritaires de l'ordre établi au niveau mondial. L'essence politique de l'affrontement économique Nord-Sud; la polarisation des intérêts en concurrence du monde développé et sous-développé à propos des ressources de la Terre, leur

distribution et leur gestion conditionnent tout règlement final et constituent la deuxième définition dont j'ai parlé.

118. La troisième tâche de cette assemblée pourrait être la projection positive des définitions antérieures, c'est-à-dire la reformulation du processus de détente au niveau mondial et la recherche d'un cadre politique nouveau à l'affrontement économique Nord-Sud.

119. Le caractère provisoire ou préventif des solutions appliquées récemment dans les points névralgiques des relations internationales est tout à fait différent du type de méthode que nous préconisons, lequel se fonde sur l'obligation de réaliser un ordre mondial s'appuyant sur la complémentarité du processus effectif de démocratisation des relations internationales avec le nouvel ordre économique international.

120. L'absence du tiers monde dans la prise des décisions effectives a provoqué une série de mesures d'urgence partielles, notamment dans les conflits douloureux du Moyen-Orient, de Chypre et de l'Afrique du Sud. Dans chacun de ces cas, l'élément absent est le facteur indispensable à une solution générale. Je veux dire par-là qu'on n'a pas consulté la volonté des nationalités opprimées.

121. Je crois qu'il est difficile de concorder les volontés du monde développé et du monde en développement dans le cadre d'une reformulation du contexte politique futur si, auparavant, on ne commence pas par abandonner la volonté de domination qui, pendant tant de siècles, a caractérisé les relations politiques et économiques entre les nations. Une politique qui permet des institutions aussi répudiées que l'*apartheid*, une politique qui essaye de déguiser le racisme le plus flagrant sous un paternalisme aussi répressif que peu productif, ne peut être que le fruit d'une vision déformée des valeurs humaines, ce que nous rejetons. Voilà pourquoi nous appuyons la libération de l'Afrique australe et rejetons à jamais les pratiques du racisme.

122. Mon pays appuie les efforts qui viennent d'être faits récemment dans la recherche d'une solution pacifique en Afrique australe et auxquels, nous sommes heureux de le constater, ont participé de hautes personnalités européennes et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis lui-même, sous les auspices de grands hommes d'Etat africains qui ressentent dans leur propre chair l'urgente nécessité de trouver une solution à cette douloureuse situation. Nous espérons, comme tout le monde ici, que ces efforts porteront rapidement des fruits. Je dois signaler que, selon nous, toute solution qui ne tiendrait pas compte des droits des majorités opprimées, c'est-à-dire qui ne contribuerait pas à la réalisation des aspirations légitimes des peuples africains et que le Pérou s'honore de défendre, ne saurait avoir de caractère définitif.

123. La Déclaration économique de la Conférence de Colombo [A/31/197, annexe II] dresse un programme de coopération réciproque qui constitue un pas en avant dans les efforts en vue d'apporter le bien-être aux pays en développement.

124. La reprise en main des produits de base, leur juste valorisation et la défense constante et sereine de notre activité économique exigent une coopération entre pays en

développement non seulement dans le domaine des matières premières, mais aussi dans la délimitation de leur juste participation à la structure monétaire et financière du futur système économique mondial.

125. Le transfert du problème de la balance des paiements à une bonne partie du tiers monde, la dette alarmante, le chômage et la récession dans nos économies, s'ajoutent aux graves problèmes de nombreux régimes indépendants du monde en développement. Or, simultanément, nous sommes les témoins du dialogue tronqué engagé à la quatrième session de la CNUCED à Nairobi, de l'impasse suscitée à la Conférence sur la coopération économique internationale à Paris.

M. Montiel Argüello (Nicaragua), vice-président, prend la présidence.

126. En résumé, nous constatons que, en marge d'une expérience de coopération horizontale aux dimensions ambitieuses, il persiste une crise économique aux effets énormes et imprévisibles, contre laquelle on ne souhaite pas appliquer de solutions structurelles qui se conjugeraient à la mobilisation des vastes ressources de nos peuples.

127. Dans le contexte décrit, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, à sa dernière session, n'a pas eu de résultats très tangibles. Cela est dû en partie au fait que sa convocation était prématurée et qu'elle se situait dans une conjoncture peu propice à la négociation. Les problèmes rencontrés par la Conférence sont très difficiles, notamment pour ce qui est des fonds marins situés au-delà de la juridiction nationale, zone qui, précisément, offre l'occasion d'appliquer concrètement les principes du nouvel ordre économique international. Pour cela, il est indispensable que les pays développés abordent le problème des fonds marins dans cette optique afin que nous puissions progresser et parvenir rapidement à un accord.

128. En définissant ces lignes générales d'action internationale inspirées par un souci d'honnêteté et d'équité de traitement, je dois confesser, dans ce même esprit, que le gouvernement de mon pays a des difficultés à comprendre les interprétations données récemment et qui, dans différents milieux, ont contribué à déformer l'essence de notre évolution politique et font obstacle, par conséquent, au sain jugement d'une opinion internationale responsable. Je dis cela parce qu'il me semble particulièrement inexplicable que ces interprétations simplistes de la réalité péruvienne se produisent précisément au moment où mon gouvernement commence à adopter un comportement qui révèle le caractère pragmatique de son action, laquelle est fondée sur la consultation et le dialogue permanents qui, seuls, peuvent nous donner, au niveau national, la mesure réelle des actions que nous entreprenons. Et je dis au niveau national, parce qu'étant péruviennes les mesures que nous adoptons pour résoudre un problème qui est typiquement péruvien ne peuvent guère être encouragées par certaines interprétations déformées en provenance des milieux internationaux.

129. Je crois que le Gouvernement du Pérou a le devoir inéluctable de recourir à une analyse et une évaluation des méthodes utilisées et du chemin parcouru, au cours des huit dernières années écoulées, dans un climat de paix et de

profonde tolérance humaine, en fonction d'objectifs révolutionnaires qui demeurent inchangés.

130. Si cette analyse et cette évaluation, qui sont l'une des expressions les plus évidentes du sens humaniste que nous cherchons à donner à notre révolution, sont interprétées d'une autre façon, elles n'aident pas beaucoup à ce que le pragmatisme que l'on cherche à donner à cette phase de la révolution péruvienne concorde avec le besoin de développement qu'éprouve notre pays dans un climat de paix et d'harmonie.

131. Je suis certain que l'opinion mondiale saura donner à mon pays, qui est animé d'un profond sens des responsabilités et de la solidarité, l'attention la plus objective, particulièrement au moment où il doit faire face, dans la conjoncture actuelle, comme d'autres pays du monde, à une crise économique importante qui, pour être surmontée, exige des sacrifices nationaux énormes et une collaboration internationale plus large.

132. L'Amérique latine a contribué non seulement à donner droit de cité à l'autodétermination et à la non-ingérence en tant que principes premiers des relations internationales, mais, comme elle s'est heurtée à des obstacles, dans la consolidation de sa personnalité républicaine, elle a fait valoir la raison juridique de son nationalisme naissant face aux coups incessants que lui portaient les centres de puissance. Dans leur grande expérience de lutte pour l'affirmation nationale, les pays latino-américains ont su conjuguer des ressources intérieures et diplomatiques de nature variée, apporter des changements radicaux dans les relations internes de puissance, engendrer des modèles de développement différents et parvenir à un métissage culturel qui nous identifie, avec une particularité évidente, au tiers monde.

133. Dans ce long processus de formation nationale en Amérique latine, on a vu apparaître un dynamisme libérateur qui est l'un des premiers signes d'une identité propre. A partir de ce moment, qui a commencé il y a trois siècles, s'est déclenchée une dynamique de conquête sociale qui a atteint un niveau très élevé. Je pense notamment au contrôle progressif et à la gestion des ressources naturelles, à la défense systématique de la souveraineté sur celles-ci, à la préparation et à la mise au point de nos propres processus de développement, à une préoccupation particulière en matière de justice sociale.

134. Sur le plan extérieur, les républiques latino-américaines ont su accompagner d'un sens créateur l'évolution de leur profil historique en promouvant, dès le début de notre ère républicaine — il y a 150 ans —, les bases d'une nationalité unique grâce à l'idéal de liberté et d'unité qui inspirait nos libérateurs.

135. Nous célébrons précisément, cette année, le cent cinquantième anniversaire du Congrès amphictyonique de Panama, événement diplomatique placé sous les auspices du Pérou et où la vocation unitaire de l'Amérique latine se manifesta pour constituer un précédent d'assemblée mondiale. Il est donc juste et opportun que l'Amérique latine et les pays frères du tiers monde tournent leurs yeux vers Panama pour lui exprimer leur appui solidaire dans les efforts qu'il déploie pour exercer un contrôle souverain sur

la Zone du canal, survivance anachronique et qui constitue un obstacle à la compréhension entre la personnalité collective de l'Amérique latine et l'Amérique du Nord.

136. Dans la conjoncture actuelle, le Pérou a cru indispensable d'intensifier ses efforts pour favoriser les souhaits d'unité de l'Amérique latine et les formes institutionnelles par lesquelles ces propositions peuvent être le mieux et le plus solidement réalisées.

137. La réalisation de ces deux conditions a permis, jusqu'à présent, au Groupe andin d'avoir une existence vigoureuse et, dans un contexte plus large, d'envisager la création du Système économique latino-américain, système qui, au même titre que le Congrès de Panama il y a 150 ans, fait l'objet de l'appui inconditionnel du Pérou, lequel adoptera cette attitude chaque fois qu'il s'agira d'une intégration effective de l'Amérique latine.

138. Mais l'existence de cette structure institutionnelle n'assure pas que soient réalisés les objectifs qui lui ont donné la vie, car le destin des organisations régionales dépendra, en fin de compte, de la décision inébranlable des gouvernements et de leur engagement envers l'un des idéaux les plus anciens de l'Amérique latine : son intégration.

139. Dans le cas du Pérou, l'engagement historique à la cause de l'intégration dans son cadre territorial le plus proche et le plus intime, le contexte andin, détermine sa volonté de contribution permanente grâce à une action conjointe avec ses voisins qui partagent l'idéal de Bolívar et à l'enrichissement, l'approfondissement et l'ouverture d'esprit qui caractérisent déjà l'Accord de Carthagène⁸.

140. Cette affirmation historique de l'Amérique latine dans le contexte international lui a permis, d'un autre côté, d'apporter une contribution particulièrement constante à la manière dont sont traités les thèmes essentiels des Nations Unies. Je pense en particulier aux questions économiques, au régime des mers, aux formules de désarmement et de dénucléarisation où, partout, la pensée latino-américaine joue un rôle essentiel.

141. La dépendance économique explique le sous-développement; d'où nos interventions parfaitement logiques dans les instances économiques internationales, car les penseurs latino-américains veulent affiner davantage encore le lien structurel pour déterminer plus clairement les raisons de la crise économique. En deuxième lieu, la raison juridique qui a déterminé trois pays latino-américains du Pacifique à porter à 200 milles la limite pour exercer la défense de leur souveraineté maritime est devenue aujourd'hui un élément intégrant d'une solution d'ensemble du futur droit de la mer. En dernier lieu, de la dénucléarisation de l'Amérique latine — instaurée par le Traité de Tlatelolco⁹ — à la multiplication des zones de paix, on constate aussi une constante latino-américaine de sauvegarde et de défense face à la menace nucléaire des grandes puissances.

142. La vocation internationale du Gouvernement révolutionnaire péruvien s'identifie donc, dans le moment actuel,

⁸ Accord d'intégration sous-régionale (Groupe andin); fait à Bogotà, le 26 mai 1969.

⁹ Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. Pour le texte, voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068.

à une conception rénovatrice, profondément latino-américaine, en ce qui concerne le *statu quo* international. La politique extérieure indépendante que suit le Pérou, et qui a bénéficié d'un appui et d'une solidarité importants, est fondée sur le respect profond de la souveraineté et de la libre détermination des peuples, ainsi que sur la conviction que, parallèlement au développement propre de nos nationalités, on voit surgir une personnalité qui réunira la pluralité latino-américaine. Cette conscience et cet espoir, que nous abritons quant à notre devenir historique commun, naissent de nos expériences, parfois décevantes mais toujours enrichissantes, en faveur de l'unité, de la compréhension et de la paix mondiale, pour lesquelles le Pérou a toujours fait preuve d'un appui indéfectible dans le cadre de sa solidarité avec le tiers monde dans la recherche constante d'un avenir meilleur et plus juste.

M. Amerasinghe (Sri Lanka) reprend la présidence.

143. M. KISSINGER (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi d'abord de féliciter cette assemblée d'avoir élu M. Amerasinghe, de Sri Lanka, à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. C'est un diplomate de grand renom international qui, entre autres fonctions très brillantes, a assuré une direction indispensable aux négociations cruciales sur le droit de la mer.

144. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il consacre à la communauté mondiale. Il incarne avec bonheur les principes d'équité, d'impartialité et d'attachement aux causes de la paix mondiale et de la dignité humaine prévus par la Charte.

145. L'Organisation des Nations Unies est née de la conviction que la paix est à la fois indivisible et plus que simple stabilité, que, pour être durable, la paix doit remplir les aspirations de l'humanité à la justice, à la liberté, au bien-être économique, au règne du droit et à l'encouragement des droits de l'homme. Mais l'histoire de l'Organisation a été représentée dans une très grande mesure par la conscience croissante du fait que l'humanité ne partagerait pas inévitablement une façon unique d'aborder ces objectifs.

146. L'Organisation des Nations Unies a survécu à — et aidé à modeler — 30 années de vaste changement dans le système international. Elle a su traverser l'amertume de la guerre froide. Elle a joué un rôle vital dans le démantèlement d'empires coloniaux. Elle a contribué à modérer des conflits et surveille, même à l'heure actuelle, des lignes de trêve dans les parties critiques du monde. Elle a déployé des efforts sans précédent dans des domaines tels que ceux de la santé publique, de l'assistance au développement et de la coopération technique.

147. Mais l'épreuve la plus importante pour l'Organisation est encore à venir : il s'agit de faire triompher les objectifs positifs, les objectifs les plus nobles de l'homme; il s'agit d'aider les nations à réaliser une conscience nouvelle de leur communauté.

148. Grâce aux communications modernes, l'entreprise humaine est devenue une expérience unique pour les

peuples de toutes les parties du globe. Nous partageons les merveilles de la science et de la technique, les épreuves qu'apportent l'industrialisation et le changement social, et une conscience sans cesse vivante du sort et des rêves de nos semblables.

149. Le monde s'est rétréci, mais les nations du monde ne se sont pas rapprochées. Paradoxalement, le nationalisme suit une courbe ascendante au moment même où les questions les plus graves auxquelles nous faisons tous face ne peuvent être résolues que par la reconnaissance de notre interdépendance.

150. La fragmentation affecte même l'Organisation. Les nations ont pris des décisions sur la base de blocs ou de régions, selon des lignes d'idéologie rigides, avant même d'écouter le débat dans cette enceinte; sur bien des questions, des positions ont été déterminées d'avance au cours de conférences qui groupaient plus de la moitié des Membres de l'Organisation des Nations Unies. La tendance à venir ici pour une bataille plutôt que pour une négociation est très répandue. Si ces tendances se poursuivent, l'espoir d'une communauté mondiale s'évanouira et l'influence morale de l'Organisation s'amointrira peu à peu.

151. Ce serait là une tragédie. Les Membres de l'Organisation sont aujourd'hui engagés dans une multitude d'entreprises pour trouver des solutions justes à des problèmes complexes et explosifs. Il existe une tranquillité fragile, mais sous la surface affleure la menace que posent les forces fondamentales du changement — technique, économique et social. Plus que jamais, l'heure est aux niveaux les plus élevés, au bon sens, à la retenue, à la persévérance mais aussi à l'audace dans la recherche de la paix et de la justice. Les doctrines du conflit perpétuel ne font que provoquer des effusions de sang et de l'amertume; elles déchaînent les forces de la destruction et de la répression et sèment les graines de conflits futurs. Les appels à la haine — que ce soit sur la base de la race, de la classe, de la couleur, de la nationalité ou de l'idéologie — finiront par se retourner contre ceux qui les lancent et ne sauraient servir la cause de la liberté et de la justice dans le monde.

152. N'oublions jamais que l'Organisation des Nations Unies sert avant tout les intérêts des nations plus petites et plus faibles. S'il n'y a pas règne du droit, les différends seront réglés comme ils l'ont été trop souvent et trop douloureusement dans l'histoire — par des épreuves de force. Ce ne sont pas les faibles qui triompheront dans un monde en chaos.

153. Les Etats-Unis croient que cette trente et unième session de l'Assemblée générale doit se libérer des tactiques idéologiques et de l'affrontement qui ont marqué certaines des sessions précédentes et se vouer à un programme d'action commune.

154. Les Etats-Unis viennent à l'Assemblée générale disposés à travailler en coopération à des programmes d'action commune. Nous présenterons des propositions concrètes. Nous écouterons attentivement les idées des autres. Nous résisterons aux pressions et nous rechercherons la coopération.

155. Je voudrais maintenant, dans cet esprit, examiner les trois principales épreuves qui se présentent à nous : le

problème de la paix, la gageure du bien-être économique et l'ordre du jour de l'interdépendance mondiale.

156. L'âge de l'Organisation des Nations Unies a également été un âge de conflit fréquent. Nous avons été préservés d'une troisième guerre mondiale, mais nous ne pouvons présumer que cet état de choses restera à jamais, ou le restera sans effort. Notre génération doit édifier, grâce à la multitude des nations, une structure de relations qui libère les énergies des nations et des peuples, les mettant au service des efforts positifs des hommes, sans la crainte ou la menace d'une guerre.

157. Au centre de la politique étrangère américaine se trouvent nos démocraties soeurs, les nations industrielles d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale, du Pacifique sud et du Japon, et nos amis traditionnels de l'hémisphère occidental. Nous sommes unis à ces nations par les liens de l'histoire, de la civilisation, de la culture, de principes communs et de générations d'entreprises communes.

158. Nos alliances, bâties sur le roc de la sécurité mutuelle, dépassent maintenant la défense commune pour englober toute une gamme de questions nouvelles : les épreuves sociales qu'ont en commun les sociétés techniquement avancées, des manières communes d'alléger les tensions avec nos adversaires, et l'élaboration de relations positives avec le monde en développement. Les efforts conjoints des démocraties industrielles ne sont pas dirigés vers des fins exclusives, mais sont destinés à servir de pont vers un système international plus large et plus sûr de coopération et à accroître la liberté et la prospérité de toutes les nations.

159. Les Etats-Unis sont fiers de leurs amitiés historiques dans l'hémisphère occidental. A l'époque moderne, ces amitiés doivent reposer, et elles reposent effectivement, sur l'égalité et les avantages mutuels. Nous avons un avantage exceptionnel dans cet hémisphère : le grand dialogue entre les nations développées et les nations en développement peut trouver sa solution la plus novatrice dans cet hémisphère où est née la démocratie moderne et où la coopération entre pays développés et pays en développement, grands et petits, représente une tradition déjà ancienne.

160. Tout au long de l'histoire, l'idéologie et la puissance ont donné aux nations la tentation de rechercher des avantages unilatéraux. Mais la leçon inéluctable de l'ère nucléaire est que la politique des épreuves de force est devenue incompatible avec la survie de l'humanité. La politique de puissance traditionnelle devient irrationnelle lorsque la guerre peut détruire la vie civilisée et lorsqu'aucun camp ne peut remporter un avantage stratégique décisif.

161. En conséquence, les grandes puissances nucléaires sont particulièrement tenues de faire preuve de modération et de lucidité. Elles sont en mesure de connaître toute l'ampleur de la catastrophe qui pourrait s'abattre sur l'humanité. Elles doivent veiller à ne pas attiser les différends, si elles poursuivent leurs rivalités par les méthodes traditionnelles; si elles transforment les conflits locaux en aspects d'une rivalité à l'échelle du globe, tôt ou tard leurs conflits dépasseront leur contrôle.

162. Les Etats-Unis pensent que l'avenir de l'humanité exige la coexistence avec l'Union soviétique. Les slogans

usés ne peuvent éclipser la nécessité de relations plus constructives. Nous continuerons d'insister pour que la modération soit réciproque non pas seulement dans les relations bilatérales, mais partout dans le monde. Il ne peut y avoir de détente sélective. Nous maintiendrons nos défenses et notre vigilance. Mais nous savons aussi qu'une rhétorique rigide n'est pas la force et que nous devons aux générations futures des perspectives plus prometteuses que l'équilibre délicat de forces redoutables.

163. La paix exige l'équilibre de la puissance stratégique. Cet équilibre, les Etats-Unis le maintiendront. Mais les Etats-Unis sont convaincus que l'objectif de l'équilibre stratégique peut être réalisé de manière plus sûre par l'accord plutôt que par la course aux armements. Les négociations sur la limitation des armements se trouvent, par conséquent, au coeur même des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

164. Des accords sans précédent limitant et contrôlant les armes nucléaires ont été réalisés. Un effort historique se poursuit pour imposer un plafond aux arsenaux stratégiques de part et d'autre, conformément au communiqué de Vladivostok, du 24 novembre 1974. Une fois ce résultat atteint, nous serons disposés à chercher immédiatement à réduire le niveau des armes stratégiques.

165. Les Etats-Unis se félicitent des progrès récemment réalisés dans la nouvelle réduction des essais d'armes nucléaires et dans l'établissement d'un régime applicable pour la première fois aux explosions nucléaires pacifiques. Les deux traités, déjà signés et qui attendent ratification, devraient être la base de nouveaux progrès dans ce domaine.

166. Avec plusieurs de nos alliés européens, nous continuons de nous efforcer de réaliser une réduction équilibrée des forces militaires qui se font face en Europe centrale. A certains égards, il s'agit là des négociations les plus complexes en matière de limitation des armements qui aient jamais été entreprises. Nous espérons que, grâce à des efforts patients, des réductions réciproques seront bientôt réalisées, augmentant la sécurité de tous les pays intéressés.

167. Mais la coexistence et les négociations sur le contrôle des armements ne se situent pas dans le vide. Nous nous sommes inquiétés de l'accumulation constante des armements soviétiques et des récents cas d'intervention militaire destinés à faire pencher la balance dans des conflits locaux sur des continents éloignés. Nous avons assisté à des tentatives grossières de dénaturer les objectifs de la diplomatie pacifique et d'entraver des progrès prometteurs de solutions pacifiques à des problèmes complexes. Ces efforts ne font que favoriser la tension; ils ne sauraient être compatibles avec la politique d'amélioration des relations, et ils se heurteront inévitablement à de la résistance. Pour que la coexistence soit mieux qu'un armistice précaire, les deux parties doivent reconnaître que l'idéologie et la politique de puissance, aujourd'hui, doivent faire face aux réalités de l'âge nucléaire, et que la recherche d'avantages unilatéraux ne sera pas acceptée.

168. Au cours des dernières années, les relations nouvelles entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine ont acquis une grande importance pour la sécurité du globe.

169. Nous nous sommes rapprochés par nécessité, dans la conviction commune que le monde devrait rester exempt de chantage militaire et de désir d'hégémonie. Nous avons tracé une voie nouvelle — par de vastes consultations, des échanges bilatéraux, la création de bureaux dans nos capitales respectives et un mouvement accéléré de normalisation. Et nous avons obtenu des avantages réciproques — une compréhension plus claire des aspirations de nos peuples, de meilleures perspectives d'équilibre international, des tensions réduites en Asie et des possibilités accrues de mesures parallèles portant sur des questions mondiales.

170. Ces éléments constituent la base de relations croissantes et durables fondées sur un objectif d'intérêt commun. Les Etats-Unis se sont engagés à consolider les liens qui existent entre nous et à aller vers la normalisation de nos relations en stricte conformité avec les principes du communiqué de Shanghai du 27 février 1972. A mesure que ce processus avancera, chacune des parties devra faire preuve de modération et de respect à l'égard des intérêts et des convictions de l'autre. Nous ne manquerons pas de prendre en considération les intérêts de la Chine à l'égard de toutes les questions internationales et nous ferons de notre mieux pour en tenir compte. Mais si ces relations doivent rester prospères, une sensibilité semblable à l'égard de nos vues et de nos préoccupations doit exister.

171. Sur cette base, l'évolution progressive de nos relations avec la nation la plus peuplée du monde sera un élément clef de la politique étrangère des Etats-Unis.

172. Le monde, aujourd'hui, voit persister des crises régionales. Chacune d'elles pourrait éclater en conflit plus vaste. Chacune exige nos efforts les plus soutenus de conciliation et de coopération. Les Etats-Unis ont joué, et sont disposés à continuer de jouer, un rôle actif dans la quête de paix dans de nombreuses régions — Afrique australe, Moyen-Orient, Corée et Chypre. Je parlerai tour à tour de chacune.

173. L'injustice raciale et le retrait à contrecœur de la puissance coloniale ont contribué à faire de l'Afrique australe la pierre de touche de l'espoir de paix et de justice, selon la Charte, dans le monde. Des voix multiples se sont fait entendre dans l'enceinte, nous avertissant que, si nous ne pouvons trouver rapidement des solutions aux crises de Namibie et de Rhodésie, cette partie du globe pourrait devenir un champ de bataille dont les conséquences se feront sentir dans toutes les parties du monde.

174. Je reviens tout juste d'Afrique, où je me suis rendu à la demande du président Ford pour voir ce que les Etats-Unis pouvaient faire pour aider les peuples de ce continent à réaliser leurs aspirations à la liberté et à la justice.

175. On a maintenant l'occasion de s'éloigner du bord de l'abîme. Je crois que l'Afrique approche du résultat pour lequel elle lutte depuis si longtemps : la possibilité pour les Africains d'édifier leur avenir dans la paix, la justice, l'harmonie raciale et le progrès.

176. L'Organisation des Nations Unies, depuis qu'elle existe, se préoccupe de la question de Namibie. Depuis 30 ans, ce territoire met à l'épreuve l'aptitude de cette institution à rendre efficaces les décisions qu'elle prend.

177. Au cours des derniers mois, les Etats-Unis ont essayé énergiquement d'aider les parties intéressées à accélérer le processus qui conduira la Namibie vers l'indépendance. Les Etats-Unis sont favorables aux éléments suivants : l'indépendance de la Namibie dans un délai fixe et bref; la convocation d'une conférence constitutionnelle dans un lieu neutre sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies; et la participation à cette conférence de toutes les forces nationales authentiques, y compris notamment la South West Africa People's Organization. Il y a eu des progrès dans la réalisation de tous ces objectifs. Nous ferons des efforts pour éliminer les obstacles qui se dressent encore et pour permettre la convocation d'une conférence qui pourra alors élaborer, avec de la bonne volonté et de la sagesse, le plan de l'Etat nouveau de Namibie et ses relations avec ses voisins. Nous promettons de continuer à entourer de sollicitude l'indépendance de la Namibie, afin qu'elle puisse, en définitive, devenir l'une des glorieuses réalisations de cette organisation et le symbole de la coopération internationale.

178. Il y a moins d'une semaine, les autorités rhodésiennes ont annoncé qu'elles étaient disposées à rencontrer les dirigeants nationalistes du Zimbabwe afin de constituer un gouvernement intérimaire et d'aboutir au règne de la majorité d'ici deux ans. Il y a là en soi un tournant historique. Les présidents africains, en demandant des négociations immédiates, ont montré qu'ils étaient disposés à saisir cette possibilité. Et le Gouvernement du Royaume-Uni, en se montrant disposé à réunir une conférence, a fait preuve d'un sens très élevé de ses responsabilités et de son souci quant à l'indépendance rapide et juste de la Rhodésie.

179. Il est inévitable qu'après une décennie de conflits la méfiance soit profonde et que de nombreux obstacles subsistent. La magnanimité n'est jamais facile, et moins encore après une génération de conflits raciaux et d'amertume. Mais ne perdons pas de vue ce qui a déjà été réalisé : un engagement à faire régner la majorité d'ici deux ans; la promesse de former immédiatement un gouvernement de transition à majorité africaine dans le cabinet et de désigner un premier ministre africain; et l'intention de faire suivre tout cela d'une conférence constitutionnelle afin de définir le cadre juridique d'un Zimbabwe indépendant.

180. Les Etats-Unis, de concert avec d'autres pays, ont fait de grands efforts, et nous continuerons de faire ce que nous pouvons pour soutenir ce processus plein d'espoirs, devenu maintenant possible. Mais il appartient aux Africains de façonner l'avenir. Les populations de Rhodésie et les Etats voisins se trouvent maintenant devant l'épreuve suprême. Leur aptitude à travailler ensemble et leur capacité de s'unir seront dans les mois à venir soumises à une épreuve sans précédent.

181. Certains pays voient peut-être des avantages possibles à attiser les flammes de la guerre et de la haine raciale; mais ils ne sont animés alors ni par le souci des intérêts des peuples d'Afrique ni par un souci de paix, et s'ils réussissent, ils pourraient faire perdre des occasions qui pourraient ne plus se représenter.

182. En Afrique du Sud même, le rythme du changement s'accélère. Le système d'apartheid — qui que soit le nom qu'on lui donne — est la négation de notre humanité

commune et un défi lancé à la conscience de l'homme. Le changement est inévitable. Les dirigeants de l'Afrique du Sud ont fait preuve de sagesse en facilitant une solution pacifique en Rhodésie. La communauté mondiale en prend note et préconise la même sagesse, pendant qu'il est encore temps, pour faire régner la justice raciale en Afrique du Sud.

183. Les Etats-Unis, quant à eux, sont désormais convaincus que si l'Afrique recherche elle-même sa propre destinée, à l'abri de l'intervention étrangère, leurs valeurs et leurs intérêts seront le mieux servis. C'est pourquoi nous n'appuierons aucune faction, que ce soit en Rhodésie ou ailleurs; nous ne chercherons pas à imposer des solutions où que ce soit. C'est aux Africains de décider du choix des dirigeants et de l'avenir d'un Zimbabwe indépendant, comme pour le reste de l'Afrique. Les Etats-Unis s'inclineront devant leur décision. Nous engageons tous les autres Etats non africains à faire de même.

184. Les Etats-Unis ne recherchent ni une position particulière ni une sphère d'influence en Afrique. Nous respectons l'unité africaine. La rivalité et l'ingérence de puissances non africaines tourneraient en dérision l'âpre lutte que mène l'Afrique pour se libérer de toute domination étrangère. La résistance s'ensuivrait inévitablement.

185. Chaque nation signataire de la Charte est tenue de permettre aux nations africaines, dont les peuples ont tant souffert, de réaliser enfin leurs rêves d'indépendance, de paix, d'unité et de dignité humaine à leur manière et en vertu de leurs propres décisions.

186. L'Organisation des Nations Unies, depuis sa création, a été mêlée au conflit chronique du Moyen-Orient. Chaque guerre successive a fait naître des périls plus grands, un danger croissant d'affrontement entre les grandes puissances et des perturbations économiques mondiales toujours plus profondes.

187. A la demande des parties, les Etats-Unis ont été activement engagés dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. Depuis la guerre de 1973, des efforts diplomatiques de toutes parts ont donné lieu à des mesures sans précédent dans la voie d'une solution à ce conflit. Il y a eu trois accords qui réduisent le danger de guerre et des engagements mutuels ont été pris en vue de poursuivre le processus de négociation de toute urgence jusqu'à ce qu'une paix définitive soit réalisée. En conséquence, nous sommes plus près de l'objectif de paix que nous ne l'avons jamais été en une génération.

188. Le rôle de l'Organisation a été crucial. La Conférence de la paix sur le Moyen-Orient s'est réunie à Genève en 1973 sous son égide, et la mise en oeuvre des accords qui ont suivi a été négociée au sein de ses groupes de travail. Les résolutions du Conseil de sécurité représentent le seul cadre de négociations concertées. Je tiens à féliciter le Secrétaire général et ses collègues à New York, à Genève et sur le terrain au Moyen-Orient, du soutien vigoureux qu'ils accordent au processus de paix en des moments critiques.

189. Les Etats-Unis restent engagés à aider les parties à parvenir à un règlement. Les négociations, pas à pas, des trois dernières années nous ont permis d'atteindre un stade

où des solutions complètes semblent possibles. La décision que nous devons prendre maintenant est de savoir comment lancer l'étape suivante des négociations.

190. Les Etats-Unis sont disposés à participer à la promptre reprise des travaux de la Conférence de Genève. Nous pensons qu'une conférence préparatoire pourrait être utile afin de discuter la structure et l'ordre du jour des futures négociations, mais nous sommes prêts à retenir d'autres suggestions.

191. Les bases qui ont été posées représentent une occasion historique. Les Etats-Unis feront tout leur possible afin que, au moment où l'Assemblée se réunira l'an prochain, il soit possible de signaler d'importants progrès vers une paix juste et durable au Moyen-Orient.

192. Depuis la dernière réunion de l'Assemblée générale, une accablante tragédie s'est abattue sur le peuple du Liban. Les Etats-Unis appuient avec force la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays éprouvé. Nous nous opposons au partage. Nous espérons que les affaires du Liban seront bientôt restituées au peuple libanais lui-même. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et toutes les parties en conflit au Liban ont l'obligation de soutenir les efforts du nouveau Président du Liban en vue de rétablir la paix et de consacrer toutes les énergies à la reconstruction de la nation. Les institutions du système des Nations Unies peuvent jouer un rôle important dans l'oeuvre de reconstruction.

193. L'affrontement entre la Corée du Nord et la Corée du Sud continue de menacer la paix et la stabilité internationales. Les intérêts essentiels des puissances mondiales sont en intersection en Corée; le conflit dans cette région représente inévitablement la menace d'une guerre plus large.

194. De même que bien d'autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous nous félicitons de ce qu'un débat stérile et plein de controverses sur la Corée puisse être évité cet automne. Mettons à profit cette occasion pour nous saisir du problème central de savoir comment le peuple coréen pourra déterminer son avenir et atteindre son objectif ultime de réunification pacifique sans que reprenne le conflit armé.

195. Notre opinion sur le problème de Corée est bien connue. Nous avons demandé la reprise d'un dialogue sérieux entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Nous sommes disposés à ce que le Commandement des Nations Unies soit dissout, à condition que l'Accord d'armistice soit maintenu ou remplacé par des arrangements plus durables. Nous sommes disposés à améliorer les relations avec la Corée du Nord, à condition que ses alliés soient disposés à prendre des mesures semblables à l'égard de la République de Corée. Nous sommes prêts à parler avec la Corée du Nord de l'avenir de la péninsule, mais nous ne le ferons pas en l'absence de la participation de la République de Corée.

196. L'automne dernier, les Etats-Unis avaient proposé une conférence qui réunirait toutes les parties le plus directement intéressées — la Corée du Nord et la Corée du Sud, les Etats-Unis et la République populaire de Chine — pour examiner les moyens d'adapter l'Accord d'armistice aux circonstances nouvelles et de le remplacer par des

arrangements plus permanents¹⁰. Le 22 juillet, j'ai dit que nous étions disposés à nous réunir immédiatement avec ces parties. Je réaffirme aujourd'hui que nous sommes disposés à le faire.

197. Si cette conférence n'est pas réaliste à l'heure actuelle, les Etats-Unis appuieraient une méthode par étapes. Des entretiens préliminaires entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, comprenant des discussions sur le lieu et la portée de la conférence, pourraient commencer sans délai. A cette étape, les Etats-Unis et la République populaire de Chine pourraient participer à titre d'observateurs ou dans un rôle consultatif, si les parties le désirent. Si ces discussions donnaient des résultats concrets, les Etats-Unis et la Chine pourraient se joindre officiellement aux entretiens, ce qui ensuite permettrait de préparer le terrain pour une conférence plus vaste à laquelle d'autres pays pourraient s'associer grâce à des arrangements propres à garantir une paix durable dans la péninsule.

198. Nous espérons que la Corée du Nord et les autres parties intéressées donneront une réponse affirmative à la procédure proposée, ou bien offriront de leur côté d'autres suggestions.

199. La communauté mondiale est très préoccupée par l'impasse persistante que connaît le problème de Chypre.

200. Des pressions nationales, des objectifs nationalistes et des rivalités internationales se sont conjugués pour empêcher les parties de prendre les mesures même les plus élémentaires en vue d'une solution. Les rares fois où les représentants des deux communautés chypriotes se sont réunis, ils se sont engagés dans de stériles débats de procédure. Le temps, en passant, n'a fait que compliquer les difficultés intestines et diminuer la possibilité d'une conciliation constructive.

201. Tous les intéressés doivent s'attacher à atteindre les objectifs primordiaux qui consistent à assurer le bien-être du peuple chypriote éprouvé et à faire régner la paix dans l'Est méditerranéen.

202. Le règlement doit venir des communautés chypriotes elles-mêmes. C'est à elles qu'il appartient de décider comment reconstruire l'économie, la société et le gouvernement de leur île. C'est à elles de décider des relations qui finiront par s'établir entre les deux communautés.

203. Les Etats-Unis sont prêts à contribuer à redonner de l'élan au processus de négociation. Nous pensons que s'il y avait accord sur un ensemble de principes, les parties pourraient reprendre les négociations. Nous voudrions suggérer certaines conceptions dans le sens que voici. Le règlement devrait préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre. Les lignes de démarcation qui existent actuellement à Chypre doivent être adaptées de manière à réduire la zone qui se trouve actuellement sous le contrôle de la partie turque. L'arrangement territorial devrait tenir compte des exigences économiques et des préoccupations humanitaires des deux communautés chypriotes, y compris le sort de ceux qui sont

encore des réfugiés. Un arrangement constitutionnel devrait prévoir les conditions dans lesquelles les deux communautés chypriotes pourront vivre en liberté et avoir une voix importante dans leurs propres affaires. Les arrangements de sécurité devraient être concertés de manière à permettre le retrait des forces militaires étrangères autres que celles qui se trouvent là-bas en vertu d'un accord international.

204. J'ai parlé de ces conceptions au Secrétaire général et à plusieurs collègues d'Europe occidentale. Dans les jours qui suivront, les Etats-Unis consulteront dans ce sens toutes les parties intéressées. Entre-temps, nous engageons vivement le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dévoués.

205. Je passe maintenant aux problèmes du développement économique. La division économique de notre planète entre hémisphère nord et hémisphère sud, entre nations industrielles et nations en développement, est une question qui domine notre temps. Notre dépendance mutuelle nécessaire à notre prospérité est une réalité et non point un mot d'ordre. Il convient de mobiliser tous nos efforts pour faire des progrès communs, pour que les rêves de vie meilleure de l'humanité se rapprochent davantage de la réalité de notre temps.

206. Il y a bien des raisons pour lesquelles la coopération n'a pas plus avancé : les démocraties industrielles ont parfois été plus disposées à saluer en paroles seulement l'épreuve du développement qu'à accompagner la rhétorique de ressources tangibles. Les pays à économie autre que de marché sont tout disposés à déclencher des attaques verbales, mais leurs réalisations sont en rapport inverse de leur rhétorique. Leur contribution réelle à l'assistance au développement a été minime. L'année dernière, par exemple, les économies autres que de marché n'ont représenté que quelque 4 p. 100 de l'aide publique qui va aux nations en développement. Les nations en développement ressentent une déception et une impatience légitimes devant la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie. Mais trop souvent, elles ont exigé des changements si peu réalistes qu'ils sont sources d'affrontement. Elles parlent parfois de nouveaux ordres économiques comme si la croissance était une piqûre rapide qui exige seulement que la richesse mondiale soit convenablement redistribuée par des épreuves de force plutôt que par un processus d'auto-assistance étendu sur des lustres. En fin de compte, ces tactiques leur font perdre plus qu'elles ne leur font gagner, car elles sapent le soutien populaire des démocraties industrielles qui est indispensable pour fournir les ressources et l'accès aux marchés — qui n'existent nulle part ailleurs — qu'exige un développement soutenu.

207. Je crois que les objectifs des nations en développement et ceux des nations industrielles se complètent. Il en est nécessairement ainsi, car ni les uns ni les autres ne peuvent atteindre leurs objectifs aux dépens de l'autre côté. Seule la coopération permet d'y parvenir.

208. L'an dernier, nous avons franchi ensemble une étape très importante à la septième session extraordinaire de l'Assemblée et, par la suite, nous avons agi sur bien des fronts. Nous avons pris des mesures pour protéger la sécurité économique des nations en développement et les mettre à l'abri des désastres financiers cycliques. Les facilités de financement compensatoire récemment

¹⁰ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2355^e séance.

développées du Fonds monétaire international représentent un débours de plus de 2 milliards de dollars aux nations en développement rien que cette année. Le renouvellement des ressources de la Banque mondiale, de la Banque inter-américaine de développement et de la Banque asiatique de développement apportera de nouvelles ressources au développement. L'aide alimentaire mondiale s'est élargie. Avec une contribution des Etats-Unis de 200 millions de dollars, nous avons rapproché le Fonds international de développement agricole du stade opérationnel.

209. Les Etats-Unis ont poursuivi ce processus en présentant un certain nombre de nouvelles propositions à la quatrième session de la CNUCED, en mai 1976. Nous nous sommes engagés à améliorer la qualité de l'aide et nous avons accepté un effort sérieux destiné à améliorer les marchés de 18 produits de base fondamentaux. Ces mesures, entreprises depuis que nous nous sommes réunis ici il y a exactement un an, aident non pas par des paroles et des promesses mais de manière pratique et concrète les peuples du monde qui luttent pour rejeter les chaînes de la pauvreté.

210. Il reste beaucoup à faire. Premièrement, l'application de la science et de la technique est au coeur même du processus de développement. Les Etats-Unis, conscients de leur rôle de pionniers dans le domaine de la technique, ont avancé trois principes fondamentaux que nous appuierons de nos fonds et de nos talents : former des hommes capables de reconnaître, de choisir et de gérer les techniques futures du monde en développement; édifier des institutions tant nationales qu'internationales pour créer des techniques autochtones; et pousser le secteur privé pour l'amener à contribuer au maximum au développement et au transfert du progrès technique.

211. Afin d'atteindre ces objectifs, nous invitons aujourd'hui la conférence mondiale sur la science et la technique au service du développement, prévue pour 1979, à se réunir dans notre pays. Afin de préparer cette rencontre, nous avons demandé aux membres des communautés industrielles, universitaires, professionnelles et scientifiques partout aux Etats-Unis de se réunir à Washington en novembre. Ils passeront en revue les importantes initiatives que notre pays peut prendre pour élargir la base technique du développement et ils s'efforceront de mettre au point des méthodes d'approche nouvelles.

212. Deuxièmement, la réunion ministérielle de la Conférence sur la coopération économique internationale à Paris devrait recevoir une nouvelle impulsion. Nous faisons plusieurs propositions nouvelles. Nous chercherons à aider les nations qui se trouvent devant de lourdes dettes. Nous avancerons des idées nouvelles en vue d'élargir la coopération en matière d'énergie.

213. Troisièmement, les démocraties industrielles n'ont été que trop disposées à attendre les demandes des pays en développement plutôt qu'à faire leurs propres propositions. Mais, maintenant, les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, à la suggestion des Etats-Unis, ont convenu d'examiner la planification du développement à long terme et de mettre au point une méthode d'approche plus cohérente et plus complète en ce qui concerne la croissance mondiale et la justice économique.

214. Quatrièmement, les catastrophes naturelles détruisent tous les ans des milliers de vies et coûtent des milliards de dollars. Elles frappent surtout ceux qui peuvent le moins se le permettre — les pays les plus pauvres du monde. Les Nations Unies ont la capacité exceptionnelle d'assumer ces préoccupations mondiales, améliorant ainsi les chances qu'a l'homme de lutter contre la nature. Nous engageons l'Organisation à donner l'exemple dans le renforcement de la coopération internationale pour prévenir et atténuer les calamités naturelles.

215. Notre rêve est que les enfants du monde entier vivent dans l'espoir et en présence de possibilités accrues. Aucune nation ne peut y parvenir seule; aucun groupe de nations ne peut y parvenir par la voie de l'affrontement. Mais, ensemble, nous avons des chances de faire de grands progrès du temps encore de notre génération.

216. C'est une des ironies de notre temps qu'un âge de rivalité idéologique et nationaliste ait également engendré une nuée d'épreuves qu'aucune nation ne saurait résoudre seule : la prolifération des techniques d'armes nucléaires; les problèmes que pose le droit de la mer; et l'horrible instrument nouveau de la terreur, qui prélève des victimes innocentes sur tous les continents.

217. Le danger croissant de la prolifération des armes nucléaires pose de terrifiantes questions quant à l'aptitude de l'homme à assurer sa survie même. Nous avons survécu à trois décennies pleines de périls où l'on a pu éviter la catastrophe d'une guerre nucléaire, malgré les rivalités stratégiques entre un nombre relativement limité de nations.

218. Mais, maintenant, une situation entièrement nouvelle s'annonce. De nombreuses nations ont la possibilité de construire des armes nucléaires. Si cette possibilité prend forme, les menaces d'utiliser les armes nucléaires, alimentées par des conceptions erronées s'encourageant les unes les autres, pourraient devenir l'élément constant de conflits locaux partout dans le monde. Et il y aura des dangers croissants d'accidents, de chantage et de terrorisme nucléaire.

219. A moins que les tendances actuelles ne soient rapidement modifiées, les perspectives de dévastation nucléaire pourraient croître rapidement dans les années à venir. Nous devons nous intéresser tout d'abord aux racines du problème. Depuis la crise de l'énergie de 1973 et l'augmentation très forte du prix du pétrole, les nations tant développées qu'en développement ont vu dans l'énergie nucléaire le moyen de réduire le prix de l'électricité et de compter dans une moindre mesure sur les importations de pétrole. En un âge de nationalisme croissant, certains voient dans l'acquisition et l'expansion de la puissance nucléaire le symbole d'un prestige national accru et, soyons francs, le moyen aussi de se donner une option future d'acquiescer des armes nucléaires.

220. Une nation qui acquiert le potentiel de capacité nucléaire doit accepter les conséquences de son action. Elle ne peut manquer de déclencher des actions de contrepartie de la part de ses voisins et de stimuler une prolifération plus grande, accélérant ainsi un processus qui finira par menacer sa sécurité propre. Et il y a un certain manque de franchise

à qualifier de “pacifiques” des engins nucléaires qui, de toute évidence, se prêtent à une destruction militaire massive.

221. Le temps compte avant tout. Dans aucun domaine de préoccupation internationale, l'avenir de la planète ne dépend de manière plus directe de ce que fera ou ne fera pas la présente génération. Nous devons avancer sur les trois larges fronts suivants.

222. Premièrement, les garanties internationales doivent être renforcées et rigoureusement appliquées. La fourniture et l'emploi de matières nucléaires, associés à des programmes d'énergie nucléaire à des fins civiles, doivent être soigneusement garantis pour éviter tout détournement. La sécurité matérielle des matières nucléaires doit être accrue. L'Agence internationale de l'énergie atomique doit recevoir l'appui total de toutes les nations pour que ces garanties soient efficaces. Tout contrevenant aux garanties de l'Agence s'exposera à des pénalités immédiates et draconniennes.

223. Deuxièmement, l'adhésion aux garanties, bien qu'étant de première importance, n'est pas en elle-même une garantie contre une prolifération future. Nous devons continuer les efforts pour créer des restrictions internationales contre l'acquisition ou le transfert de possibilités de retraitement ou d'enrichissement produisant de l'uranium hautement enrichi.

224. Troisièmement, nous devons reconnaître que l'un des principaux encouragements à l'acquisition de techniques sensibles de retraitement et d'enrichissement est la crainte que des matières essentielles non dangereuses ne seront pas fournies sur des bases répondant aux besoins. Les nations qui font preuve du sens de leurs responsabilités internationales en acceptant des restrictions efficaces ont le droit de s'attendre à la fourniture sûre et économique de réacteurs nucléaires pacifiques et de combustible non dangereux pour les accompagner. Les Etats-unis, principal fournisseur de ces produits, sont disposés à faire preuve du sens de leurs responsabilités.

225. Dans un avenir proche, le président Ford annoncera un programme d'ensemble de notre pays en vue d'une action internationale sur la non-prolifération, propre à concilier les aspirations d'ensemble à des fournitures nucléaires assurées mais répondant aux exigences du monde en matière de contrôle nucléaire. Ainsi, nous espérons que l'atome sera considéré de nouveau comme un bienfait, et non comme une menace, pour l'humanité.

226. Une autre question ayant de vastes conséquences mondiales est le droit de la mer. Les négociations qui viennent de se terminer à New York représentent l'une des entreprises diplomatiques les plus importantes, les plus complexes et les plus ambitieuses de l'histoire.

227. Nous avons parcouru une distance extraordinaire au cours de ces négociations ces dernières années, grâce, en grande partie, au savoir-faire et au dévouement du Président de cette assemblée. L'accord s'est fait sur des conceptions clés : une mer territoriale de 12 milles; le libre passage au-dessus et à travers les détroits; une zone économique de 200 milles; et d'importantes mesures de contrôle contre la

pollution. Dans bien des domaines, nous avons remplacé les débats idéologiques par des efforts sérieux afin de trouver des solutions concrètes. Et il existe un consensus croissant pour estimer que les problèmes restants devront être résolus à la prochaine session.

228. Mais nous ne devons pas pour autant nous reposer sur nos lauriers. Il subsiste des questions importantes qui, faute d'être réglées, pourraient fort bien compromettre les progrès chèrement acquis. La Conférence ne s'est pas mise d'accord encore sur l'équilibre entre les droits des Etats côtiers et les droits internationaux dans la zone économique; sur la liberté de la recherche scientifique marine; sur les dispositions de règlement des différends; et surtout – c'est le point le plus crucial – sur le régime d'exploitation des grands fonds marins.

229. Les Etats-Unis ont fait des propositions importantes pour résoudre la question des grands fonds marins. Nous avons reconnu que les fonds marins sont le patrimoine de l'humanité. Nous avons proposé un double système pour l'exploitation des minéraux des fonds marins grâce auquel la moitié des emplacements à exploiter serait réservée à l'autorité internationale et l'autre moitié pourrait être mise en valeur par des nations individuelles et leurs ressortissants sur la base de leurs capacités techniques. Nous avons proposé de trouver les ressources financières et de transférer les techniques nécessaires pour que l'exploitation internationale se traduise sur le plan pratique. Mais, étant donné les nombreuses incertitudes à venir, nous avons proposé un nouvel examen – par exemple au bout de 25 ans – de façon à déterminer si les dispositions sur l'exploitation des fonds marins opèrent de manière équitable.

230. En réponse, certaines nations ont surenchéri aussi bien leurs exigences que la force avec laquelle elles les avancent.

231. Je dois dire en toute franchise qu'il y a des limites au-delà desquelles aucune administration américaine ne peut ni ne saurait aller. Si l'on tente de forcer des concessions dépassant ces limites, l'action unilatérale s'ensuivra fatalement. Les pays qui n'ont pas la capacité technique de se livrer à des travaux d'extraction dans les fonds marins dans un avenir prévisible ne devraient pas imposer la doctrine d'une totale internationalisation aux nations qui seules possèdent cette capacité et qui, volontairement, en ont proposé le partage. Les Etats-Unis s'intéressent à l'élaboration progressive du droit international, à un ordre stable et à la coopération mondiale. Nous sommes disposés à faire des sacrifices importants à cette fin, mais ces sacrifices ne sauraient dépasser les limites de l'équité.

232. Abandonnons donc les tactiques dilatoires et les pressions pour nous engager sur la voie de la coopération. Si nous avons la sagesse de conclure un traité que l'humanité estimera juste et équitable, nos efforts auront un sens profond non seulement pour le régime des océans, mais pour tous les efforts destinés à édifier une communauté internationale pacifique et prospère, travaillant en coopération. Les Etats-Unis passeront l'intervalle séparant les sessions de la Conférence à réexaminer leur position et prendront contact avec les autres pays bien avant la session suivante, au niveau politique, en vue d'établir les meilleures conditions possibles de réussite.

233. Une génération qui rêve de paix mondiale et de progrès économiques est en proie à une forme de violence nouvelle, brutale, lâche et aveugle : le terrorisme international. Depuis la dernière fois que j'ai parlé ici l'an dernier, il y a eu 11 détournements d'avions, 19 enlèvements, 42 attaques armées et 112 attaques à la bombe perpétrés par des terroristes internationaux. Plus de 70 personnes sont mortes et plus de 200 ont été blessées.

234. Il est temps que l'Organisation dise au monde que l'assassinat odieux et les mauvais traitements d'innocents ne sauraient être excusés par les nobles motifs que leurs auteurs invoquent. Les actes criminels contre l'humanité, quel que soit l'objectif proclamé, ne sauraient trouver d'excuse aux yeux des nations civilisées.

235. La menace de terrorisme devrait être traitée grâce aux efforts de toutes les nations en coopération. Des mesures plus rigoureuses doivent être prises maintenant afin de refuser un havre sûr aux pirates de l'air et aux terroristes. De nouvelles mesures s'imposent pour protéger les passagers en transit ou aux terminus, de même qu'en cours de vol.

236. Les Etats-Unis appuieront toute nouvelle initiative propre à assurer la sécurité des innocents. La proposition du Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne contre la prise d'otages [7^e séance, par. 113] mérite l'examen le plus soutenu et le plus compréhensif de l'Assemblée générale.

237. Les Etats-Unis feront tout ce qui leur est possible pour travailler en coopération, aux Nations Unies et dans d'autres instances internationales, afin de mettre un terme au terrorisme. Mais nous avons l'obligation de protéger la vie de nos concitoyens lorsqu'ils voyagent chez eux ou à l'étranger, et nous avons l'intention d'honorer cette obligation. Si les efforts multilatéraux sont freinés, les Etats-Unis se verront contraints d'agir par leurs propres méthodes législatives, de concert avec ceux qui voudraient se joindre à eux.

238. Le terrorisme est un problème international. Il est inconcevable qu'une organisation qui groupe les nations du monde ne puisse agir efficacement contre lui.

239. L'étalon final de tout ce que nous faisons ensemble est bien entendu l'homme. Les efforts que nous faisons ensemble pour définir, pour conserver et pour rehausser le respect des droits de l'homme représentent donc l'épreuve ultime de la coopération internationale.

240. Nous, Américains, en cette année de notre bicentenaire, sommes conscients et fiers de nos propres traditions. Nos fondateurs ont parlé il y a 200 ans de l'égalité et des droits inaliénables de tous les hommes. Depuis lors, les idéaux de liberté et de démocratie sont devenus les objectifs universels et indestructibles de l'humanité. Mais la simple vérité — et elle a des proportions tragiques — est que les droits de l'homme sont en danger dans la plus grande partie du globe. Les arrestations arbitraires, le déni des droits de procédure fondamentaux, le travail forcé, l'étouffement de la liberté de religion, l'injustice raciale, la répression politique, la torture et les entraves imposées aux communications et à l'expression sont des abus qui ne sont que trop réels.

241. Les résultats du système des Nations Unies dans la protection des droits de l'homme sont très loin de ce qui avait été envisagé lors de la création de l'Organisation. Les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont suffisamment clairs. Mais en invoquant ces principes et leur application dans les discussions générales de l'Assemblée et ailleurs, d'aucuns font preuve d'hypocrisie, recourant à deux poids deux mesures et pratiquant la discrimination. La privation flagrante et constante des droits de l'homme n'est pas moins grave dans un pays ou dans un système social donné que dans un autre. Cette privation n'est pas mieux acceptable non plus quand elle est pratiquée à l'égard des membres d'une même race que lorsqu'elle est infligée par une race contre une autre.

242. La communauté internationale a un rôle unique à jouer. L'application des normes de la Déclaration universelle doit être confiée à des organismes internationaux équitables et compétents. Mais, en même temps, nous devons veiller à ce que ces organismes ne deviennent pas des tribunes du haut desquelles les nations les plus coupables s'érigent en juges à l'égard des prétendus manquements des autres nations.

243. Poursuivons ensemble des méthodes pratiques : pour construire sur les bases déjà jetées aux sessions précédentes de l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme; afin de réduire l'abominable pratique de la torture, officiellement condamnée; pour favoriser l'adoption de procédures aptes à protéger le droit des personnes soumises à la détention, comme l'accès aux tribunaux, le droit à un avocat, le droit de voir les familles et une libération rapide ou un procès équitable et public; pour améliorer les procédures de travail des organes internationaux qui s'occupent des droits de l'homme, afin qu'ils puissent fonctionner de façon juste et efficace; pour renforcer l'aptitude des Nations Unies à faire face aux problèmes tragiques du nombre sans cesse croissant de réfugiés, que des conflits, sur presque tous les continents ont privés de leurs droits de l'homme. Les Etats-Unis s'engagent à soutenir fermement ces efforts.

244. Le défi lancé à la sagesse de ceux qui gouvernent est, en cette génération, de passer de l'apaisement des crises à l'édification d'un ordre international stable et juste, un ordre fondé non sur la puissance, mais sur le contrôle de la puissance, non sur la force des armes, mais sur la force de l'esprit.

245. Les forces mondiales du changement façonnent actuellement notre avenir. Si l'ordre doit régner, c'est que, ou bien il sera imposé par le fort et l'implacable, ou bien il sera le fait d'un recours sage et éclairé aux institutions internationales grâce auxquelles nous étendrons le champ de nos intérêts communs et renforcerons notre sens de la communauté.

246. Il est tentant et facile d'insister sans relâche pour obtenir des avantages nationaux. Il est infiniment plus difficile d'agir en respectant le droit des autres.

247. Tout au long de l'histoire, la grandeur des hommes et des nations a été mesurée par leurs actes en période de péril aigu. Aujourd'hui, ce n'est pas une crise unique qu'il s'agit de surmonter, c'est un défi constant d'une effrayante

complexité : la nécessité de créer une communauté universelle fondée sur la coopération, la paix et la justice.

248. Si nous échouons, ce sont les générations futures qui paieront pour cet échec. Si nous réussissons, nous serons montrés dignes des espérances de l'humanité.

249. Je suis certain que nous pouvons réussir.

250. C'est ici, en cette assemblée des nations, que nous devons commencer.

La séance est levée à 13 h 15.